

**Rapport final des activités du projet « Adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard du FLEGT, opportunités pour les communes forestières »**



**Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)**

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN; Tél: (00237) 22 20 35 12

Email: [ctfccameroun@yahoo.com](mailto:ctfccameroun@yahoo.com);

Site web: [www.foretcommunale-cameroun.org](http://www.foretcommunale-cameroun.org)

**Cameroun**

**Mars 2012**

Ce rapport a été élaboré pour le programme relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Programme d'appui ACP-FLEGT - GCP/INT/064/EC)

*Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de <ACFCAM> et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.*

# TABLE DE MATIERE

LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	2
PARTIE I: RAPPORT TECHNIQUE.....	4
INTRODUCTION .....	5
1.1. CONTEXTE .....	5
1.2. OBJECTIF GÉNÉRAL .....	5
1.3. LES RESULTATS ATTENDUS.....	6
1.3.1. LES PRODUITS ATTENDUS.....	6
1.4. EQUIPE DU PROJET .....	7
1.5. LES PARTENAIRES .....	7
DEROULEMENT DES ACTIVITES/ RESULTATS ET PRODUITS .....	8
1.6. LES PRODUITS.....	8
1.7. LES ACTIVITES.....	9
1.8. L'ATTEINTE DES OBJECTIFS.....	11
L'IMPACT .....	12
LES DIFFICULTES.....	12
LES LEÇONS APPRISSES.....	13
PERSPECTIVES.....	13
DURABILITE .....	14
1.9. DURABILITÉ FINANCIÈRE .....	14
1.10. DURABILITÉ INSTITUTIONNELLE .....	14
1.11. DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE.....	14
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	14
PARTIE II: FINANCIERE .....	16
PRESENTATION DU BUDGET .....	17
2. ANALYSE FINANCIERE .....	20
2.1. DEPENSES DU PERSONNEL .....	20
2.2. MISSIONS.....	20
2.3. EQUIPEMENTS .....	21
2.4. ATELIER ET FORMATION .....	22
2.5. GESTION DE L'INFORMATION .....	22
3. DIFFICULTES FINANCIERES .....	23
4. CONCLUSION FINANCIERE .....	23
ANNEXES .....	25
ANNEXE 1 : RAPPORT DE L'ATELIER DE CLOTURE DU PROJET.....	26
LISTE DES ABREVIATIONS.....	3
1. INTRODUCTION.....	4
2. OBJECTIFS DE L'ATELIER.....	4
2.1. OBJECTIF GLOBAL DE L'ATELIER.....	4
2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L'ATELIER.....	4

<b>3. RESULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER.....</b>	<b>4</b>
<b>4. DEROULEMENT DE L'ATELIER.....</b>	<b>5</b>
<b>5. LES PRESENTATIONS .....</b>	<b>5</b>
<b>5.1. MOT DE BIENVENUE DU DIRECTEUR DU CTFC .....</b>	<b>5</b>
<b>5.2. PRESENTATION GENERALE DU PROJET FLEGT/CTFC .....</b>	<b>5</b>
<b>5.3. FORET COMMUNALE DANS LE PROCESSUS DE TRAÇABILITE : CAS DE DIMAKO .....</b>	<b>7</b>
<b>5.4. FORET COMMUNALE DANS LE PROCESSUS DE TRAÇABILITE : CAS DE MESSONDO.....</b>	<b>8</b>
<b>5.5. FORET COMMUNALE DANS LE PROCESSUS DE TRAÇABILITE : CAS DE YOKADOUMA.....</b>	<b>9</b>
<b>5.6. PRESENTATION DE L'ÉVALUATION DES ACTIVITES DU PROJET FLEGT/CTFC PAR LE MINFOF .....</b>	<b>10</b>
<b>6. LES TRAVAUX DE GROUPES.....</b>	<b>12</b>
<b>6.1. CAS DE LA COMMUNE DE DIMAKO.....</b>	<b>13</b>
<b>6.2. CAS DE LA COMMUNE DE MESSONDO.....</b>	<b>14</b>
<b>6.3 CAS DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA.....</b>	<b>14</b>
<b>7. BRAINSTORMING .....</b>	<b>15</b>
<b>7.1. DIFFICULTES.....</b>	<b>15</b>
<b>7.2. LES LEÇONS APPRISSES.....</b>	<b>15</b>
<b>7.3. PERSPECTIVES.....</b>	<b>16</b>
<b>7.4. DURABLITE.....</b>	<b>16</b>
<b>7.4.1. Durabilité financière.....</b>	<b>17</b>
<b>7.4.2. Durabilité institutionnelle.....</b>	<b>17</b>
<b>7.4.3. Durabilité environnementale.....</b>	<b>17</b>
<b>8. CONCLUSION .....</b>	<b>17</b>
<b>9. RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE 2 : PRODUITS ET RAPPORTS.....</b>	<b>56</b>

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS**

AAC	:	Assiette Annuelle de coupe
ACFCAM	:	Association des Communes Forestière du Cameroun
ALPICAM	:	ALPI Pietro & Fils Cameroun
APV	:	Accord de Partenariat Volontaire
CAMWA	:	Cameroun Wawa
CARFAD	:	Centre Africain de Recherches Forestières et de Développement
CCG	:	Comité Consultatif de Gestion
CFC	:	Cellule de Foresterie Communale
CNPS	:	Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale
COMIFAC	:	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CPF	:	Comités Paysans Forêts
CTFC	:	Centre Technique de la Forêt Communale
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCTV	:	Fondation Camerounaise de la Terre Vivante

FLEGT	:	Application des Lois Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux des bois et Produits dérivés
FODER	:	Forêts et Développement Rural
GIZ	:	Coopération Allemande
GVI	:	Green Valley Incorporation
MINATD	:	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEPDeD	:	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFOF	:	Ministère des Forêts et de la Faune
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PAO	:	Permis Annuel Opérationnel
PDA	:	Personal Digital Assistant
SFID	:	Société Forestière Industrielle de Dimako
SIG	:	Système d'Information Géographique
STBC	:	Système de Traçabilité des Bois du Cameroun
SVL	:	Système de vérification de la légalité
UE	:	Union européenne
UFA	:	Unité Forestière Aménagé

# **PARTIE I: RAPPORT TECHNIQUE**

# **INTRODUCTION**

## **1.1. CONTEXTE**

Le Programme d'appui aux Forêts Communales du Cameroun (PAF2C) est le produit de la volonté conjointe de l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM), du groupement Fédération Nationale des Communes Forestières de France (FNCoFor) de renforcer le réseau des forêts communales et le processus de décentralisation. De cette volonté politique est né un programme, le PAF2C. Il bénéficie de l'appui du FEICOM, du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), de la Coopération allemande (GIZ) et de l'assistance technique de la fédération nationale des Communes forestières de France.

Ce programme a pour objet de promouvoir la protection et la gestion durable des forêts du Cameroun en accompagnant le processus de décentralisation de l'État par le renforcement d'un réseau de forêts communales. Il vise en priorité à constituer un réseau organisé, animé par des maires motivés et formés, en accompagnant ceux-ci dans leurs demandes de classement des forêts. Le PAF2C vise également à doter ces forêts de plans d'aménagement, garants de leur gestion durable, et les communes de plans de développement communaux, garants d'une bonne utilisation des revenus au niveau communal. Le PAF2C se déroule avec l'ACFCAM comme maître d'ouvrage, et le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) comme maître d'œuvre.

Le PAF2C est structuré en 6 composantes dont la Composante 2 et 3 qui ont pour objectif d'aménager et gérer durablement les forêts communales dans le respect des normes de gestion durable, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement et valoriser les produits ligneux et non ligneux sur les marchés locaux, régionaux et internationaux. Cette pratique de la « gestion durable » pourra conduire à terme à la certification des bois issus de ces forêts.

Dans le souci de contribuer à la gestion durable des forêts et d'augmenter l'impact de celle-ci sur la réduction de la pauvreté, le Cameroun et l'Union Européenne ont conclu en mai 2010 un Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT). Cet accord vise à améliorer la gouvernance forestière et de s'assurer que le bois importé dans l'UE remplit toutes les exigences réglementaires du Cameroun.

Le Programme d'appui ACP-FLEGT fournit aux pays ACP une assistance visant l'application du Plan d'action FLEGT de l'Union européenne et appuie leurs activités de collecte, analyse et dissémination des informations et des leçons apprises dans le cadre du processus FLEGT entre les groupes de parties prenantes des pays ACP.

Les appels à propositions sont organisés deux (02) fois par an et les Organisations gouvernementales et ONG, associations du secteur privé sont éligibles.

En début d'année 2010, l'ACFCAM/CTFC a répondu à l'appel à propositions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) publié par le biais de son Programme d'appui relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Programme d'appui ACP-FLEGT).

La proposition de l'ACFCAM a été sélectionnée et en Septembre 2010, La FAO et l'ACFCAM ont signé un protocole d'accord où la FAO verse à l'ACFCAM une contribution financière d'un montant de USD 115,000 (cent quinze mille USD) pour travailler sur les adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard du FLEGT.

## **1.2. OBJECTIF GÉNÉRAL**

L'objectif général de ce projet était d'améliorer les techniques de gestion de l'exploitation dans 3 communes pilotes, de démontrer aux communes forestières du Cameroun l'intérêt de s'approprier le processus FLEGT et de contribuer à la pérennisation d'une assistance technique pour une mise en conformité de la gestion des forêts communales.

### 1.3. LES RESULTATS ATTENDUS

Il s'agissait de :

- Former toutes les parties prenantes à la compréhension du système de vérification de la légalité tel que prévu par l'APV/FLEGT en collaboration avec le MINFOF ;
- Réaliser les inventaires d'exploitation conformément aux exigences du FLEGT dans trois forêts communales pilotes. Ces inventaires serviront de pré requis à la mise en place d'un système de traçabilité et permettront d'alimenter une base donnée publique sur l'offre en bois disponible dans ces forêts communales ;
- Appuyer les communes dans l'organisation de l'exploitation de leur forêt communale conformément aux grilles de légalité FLEGT, et à planifier l'exploitation selon les résultats d'inventaire d'exploitation et des données socio-économiques ;
- Valoriser et diffuser les résultats du projet au travers des membres de l'ACFCAM, auprès du comité de suivi de l'APV-FLEGT et à travers le site internet du projet.

### LES PRODUITS ATTENDUS

Les produits attendus lors de la mise en œuvre du projet de l'ACFCAM sont présentés ci-dessous par résultats.

Pour cadrer le premier résultat du projet, les produits suivants devaient être livrés :

- Une feuille de route FLEGT pour les communes forestières du Cameroun ;
- Un concept et une stratégie pour la mise en place d'un système de gestion de base de données d'inventaires et d'exploitation pour les forêts communales au Cameroun ;
- Un système de gestion de base de données adapté à tester dans 3 forêts pour la gestion des forêts communales (avec guide d'utilisation et de maintenance) ;
- Les modules de formations et 2 guides. Il s'agit d'un **guide d'utilisation du cybertracker** et d'un **guide de mise en exploitation** adapté au contexte de la foresterie communale ;
- Un rapport spécifique sur la fonctionnalité du système de base de données, le transfert des données (alimentation par internet) ;
- Un rapportage systématique de mise en œuvre par activité et par commune pilote.

En ce qui concerne le deuxième résultat, les produits suivants devaient être livrés :

- Des directives d'exploitation et des cartes d'exploitation pour les 3 assiettes annuelles de coupe des forêts communales pilotes ;
- Les outils de suivi de l'exploitation ;
- Un rapport spécifique sur la fonctionnalité du système de base de données, l'exploitation des données d'inventaires et leur cartographie ;
- Un rapportage systématique de mise en œuvre par activité et par commune pilote.

Pour le troisième et dernier résultat, les produits suivants devaient être livrés :

- Un rapport d'atelier final du projet présentant les résultats à l'ensemble des acteurs ;
- Mise à jour de la Feuille de route FLEGT des communes forestières ;

- Diverses communications (Conférences, atelier, table ronde, émission radio, CTFC news, etc.) ;
- Article sur les leçons apprises ;
- Rapports du comité national de suivi de l'APV FLEGT ;
- Un rapportage systématique de mise en œuvre par activité.

## 1.4. EQUIPE DU PROJET

Le personnel employé par le projet était recruté uniquement pour travailler sur le projet FLEGT/FAO de l'AFCCAM sur la base d'un contrat à durée du projet (01 an). Il s'agissait de :

N°	Nom et prénoms	Fonction	Lieux d'affectation
1	MBARGA MESSI Joseph Anicet	Ingénieur Forestier principal, Chargé du projet FLEGT/FAO	CTFC/Yaoundé
2	ENGOLA AYO Oberlin Modeste	Ingénieur Forestier assistant	Commune/Dimako
3	OTTOU MBIDA Fabrice	Ingénieur Forestier assistant	Commune/Messondo
4	Tadjuidje K. Tchuenkam Eric	Ingénieur Forestier assistant	Commune Yokadouma

L'ingénieur principal, Chargé du projet avait pour mission la programmation des activités et l'élaboration des différents rapports d'activités du projet. Les Ingénieurs Assistants quant à eux étaient chargés de la mise en œuvre et de la supervision des activités de terrain au niveau de chaque commune pilote. Cette équipe du projet était appuyée par tous le personnel du CTFC à savoir :

- **Le Directeur Technique du CTFC** qui assurait la Coordination technique du projet et était responsable de l'évaluation des activités ;
- **Le responsable SIG du CTFC** qui était chargé de l'établissement d'une base de données fonctionnelle permettant la traçabilité interne des bois issus des forêts communales et de l'élaboration des différentes cartes du projet ;
- **Le responsable administratif et financier** qui était chargé du suivi des procédures avec les différents bailleurs de fonds, de la Gestion du personnel du projet, de la tenue des documents comptables et de la rédaction des rapports financiers ;
- **Les Chefs d'Antenne CTFC Est et Centre/Sud** assuraient la supervision des activités dans la zone en collaboration avec l'ingénieur Principal chargé du projet ;
- **Les CFC** : ils étaient nos agents de relais dans les communes. Ils suivaient permanemment les activités dans la FC et élaboraient la planification des activités au niveau local sous la supervision de l'ingénieur assistant.

## 1.5. LES PARTENAIRES

Dans, la mise en œuvre de ce projet l'AFCCAM/CTFC a bénéficié de l'appui de plusieurs partenaires, notamment ceux impliqués dans le programme d'appui à la foresterie communale du Cameroun (PAF2C). Ce programme est appuyé par le fond français pour l'environnement mondial (FFEM), la Coopération allemande(GIZ), la Fédération Nationale des Communes Forestières de France (FNCoFor) et par le Gouvernement camerounais, à travers le MINFOF/MINEPeD (PSFE), le FEICOM, le PNDP.

# DEROULEMENT DES ACTIVITES/ RESULTATS ET PRODUITS

## 1.6. LES PRODUITS

Le tableau ci . dessous présente les produits attendus et les produits livrés par objectif. Il est annoté que dans le cadre de se projet tout les produits ont été livrés.

OBJECTIFS	PRODUIT ATTENDUS	PRODUITS LIVRES
Pour au moins 3 communes, les inventaires d'exploitation des forêts communales, pré requis à la mise en place d'un système de traçabilité, sont réalisées conformément aux exigences du FLEGT et alimentent un système de base données qui pourra publier l'offre en bois des forêts communales	Une feuille de route FLEGT pour les communes forestières du Cameroun	Une feuille de route FLEGT pour les communes forestières du Cameroun
	Un concept et une stratégie pour la mise en place d'un système de gestion de base de données d'inventaires et d'exploitation pour les forêts communales au Cameroun	Un concept et une stratégie pour la mise en place d'un système de gestion de base de données d'inventaires et d'exploitation pour les forêts communales au Cameroun
	Un système de gestion de base de données adapté à tester dans 3 forêts pour la gestion des forêts communales (avec guide d'utilisation et de maintenance)	Un système de gestion de base de données adapté à tester dans 3 forêts pour la gestion des forêts communales (avec guide d'utilisation et de maintenance)
	Les modules de formations et 2 guides (guide <b>d'utilisation du cybertracker</b> et d'un <b>guide de mise en exploitation</b> adapté au contexte de la foresterie communale.)	Les modules de formations et 2 guides (guide <b>d'utilisation du cybertracker</b> et d'un <b>guide de mise en exploitation</b> adapté au contexte de la foresterie communale.)
	Un rapport spécifique sur la fonctionnalité du système de base de données, le transfert des données (alimentation par internet)	Un rapport spécifique sur la fonctionnalité du système de base de données, le transfert des données (alimentation par internet)
	Un rapportage systématique de mise en %uvre par activité et par commune pilote.	Un rapportage systématique de mise en %uvre par activité et par commune pilote
Pour les 3 communes, l'exploitation des forêts communales est conforme aux grilles de légalité FLEGT, est planifiée selon les résultats d'inventaire d'exploitation et les données	Des directives d'exploitation et des cartes d'exploitation pour les 3 assiettes annuelles de coupe des forêts communales pilotes	Des directives d'exploitation et des cartes d'exploitation pour les 3 assiettes annuelles de coupe des forêts communales pilotes
	Les outils de suivi de l'exploitation	Les outils de suivi de l'exploitation
	Un rapport spécifique sur la fonctionnalité du système de base de données, l'exploitation des données d'inventaires et leur cartographie	Un rapport spécifique sur la fonctionnalité du système de base de données, l'exploitation des données d'inventaires et leur cartographie
	Un rapportage systématique de mise en %uvre par activité et par commune pilote	Un rapportage systématique de mise en %uvre par activité et par commune pilote.
Le système est maîtrisé et peut être pérennisé par l'ACFCAM/CTFC, les communes reconnaissent l'intérêt et la nécessité du système, les résultats stratégiques du projet sont valorisés	Un rapport d'atelier final du projet présentant les résultats à l'ensemble des acteurs	Un rapport d'atelier final du projet présentant les résultats à l'ensemble des acteurs
	Mise à jour de la Feuille de route FLEGT des communes forestières	Mise à jour de la Feuille de route FLEGT des communes forestières
	Diverses communications (Conférences, Emissions radio, table rondes, articles etcõ )	Diverses communications (Conférences, Emissions radio, table rondes, articles etcõ )
	Article sur les leçons apprises	Article sur les leçons apprises
	Rapports du comité national de suivi de l'APV FLEGT	Rapports du comité national de suivi de l'APV FLEGT
	Un rapportage systématique de mise en %uvre par activité.	Un rapportage systématique de mise en %uvre par activité.

De l'analyse de ce tableau, il ressort clairement que tous, les produits attendus ont été livrés. En effet la formation et la compréhension des APV/FLEGT ont été réalisées par l'entremise des produits tels que la feuille de route FLEGT pour les FC du Cameroun, les modules de formations et un rapportage systématique des activités par commune pilote. Des produits comme les 2 guides (**guide d'utilisation du cybertracker** et **guide de mise en exploitation**), les directives d'exploitation, les cartes d'exploitation pour les AAC, les fiches de chantier et la base de données ont appuyé les communes dans l'organisation de l'exploitation de leur FC conformément aux exigences FLEGT. En outre, la valorisation et la diffusion des résultats du projet ont été réalisées par les diverses communications (Conférences, atelier, table ronde, émission radio, CTFC news, etc.), les articles sur les leçons apprises et la mise en réseau des différents rapports.

## 1.7. LES ACTIVITES

Le tableau ci-dessous présente les activités attendues, les activités réalisées par résultats/objectif et les produits y afférent. De plus le dit tableau présente aussi les responsables/cibles des différentes activités. Il est annoté que, dans le cadre de ce projet toutes les activités attendues ont été réalisées.

OBJECTIF	RESULTATS	ACTIVITES ATTENDUES	PRODUITS	RESPONSABLES	CIBLES	
Pour au moins 3 communes, les inventaires d'exploitation des forêts communales, pré requis à la mise en place d'un système de traçabilité, sont réalisés conformément aux exigences du FLEGT et alimentent un système de base données qui pourra publier l'offre en bois des forêts communales	1.1	Un concept et une stratégie de gestion d'un système de base de données ACFCAM/CTFC pour la gestion/traçabilité des bois des forêts communales au regard des échéances du FLEGT est élaboré	organiser deux séances de travail avec les différents acteurs des questions FLEGT et d'une séance de formation	rapport de la séance de travail et rapport de l'atelier de formation	CTFC, le MINFOF, le projet traçabilité du MINFOF et les communes	CTFC, le MINFOF, le projet traçabilité du MINFOF et les communes
	1.2	Un système de bases données en synergie avec le projet FLEGT UE pour la gestion/traçabilité interne des bois des forêts communales est élaboré	Elaborer un système de base de données	un système de base de données fonctionnel et disponible	CTFC, le projet traçabilité du MINFOF, les communes, le projet FLEGT UE	communes pilote et le grand public
	1.3	Les outils nécessaires pour procéder à des inventaires d'exploitation répondant aux principes du FLEGT sont acquis	acheter des PDA, GPS et autres instruments d'inventaires	factures d'achat du matériel et les matériels disponibles	CTFC	communes pilote et le CTFC
	1.4	Un guide de mise en exploitation répondant aux exigences du FLEGT pour les communes est élaboré	rédiger/publier De 500 guides de mise en exploitation des FC	500 guides publiés et distribués	CTFC, le projet traçabilité du MINFOF, les communes, le projet FLEGT UE	ACFCAM et le MINFOF
	1.5	Les capacités des sections chargées de la foresterie communale, des prestataires des communes et/ou des exploitants partenaires pour la réalisation des inventaires d'exploitation sont renforcés	Organiser une formation sur la réalisation des inventaires d'exploitation	le rapport de l'atelier de formation	CTFC et les communes	les communes, les exploitants partenaires et les prestataires
	1.6	Les sections chargées de la foresterie communale, des prestataires des communes et/ou des exploitants partenaires à la réalisation des inventaires d'exploitation sont accompagnés	Réaliser trois inventaires d'exploitation conformément aux normes FLEGT réalisés	rapports d'inventaire approuvés par le MINFOF disponibles	CTFC, la commune et le prestataire	AFACAM et le MINFOF
Pour les 3 communes, l'exploitation des forêts communales est conforme aux grilles de légalité FLEGT, est planifiée selon	2.1	Les capacités du chargé de la cartographie / gestion des données et des aménagistes du CTFC/ACFCAM à planifier l'exploitation des forêts communales à l'aide des données disponible du système de base de données sont renforcées	Organiser 01 formation sur la planification de l'exploitation et la gestion de la base de données	rapport de la formation et module disponibles	CTFC;MINFOF; Communes	CTFC et les communes pilotes

les résultats d'inventaire d'exploitation et les données	2.2	Les directives d'exploitation et les cartes d'exploitation des assiettes annuelles de coupe à destination des communes, des prestataires /ou des exploitants partenaires sont produits	rédiger un manuel des directives d'exploitation et l'élaboration des cartes des AAC des forêts pilotes	1 Carte par AAC élaborée, publiés et rendus disponibles et le manuel de directive d'exploitation en cours d'approbation au MINFOF	CTFC, le projet traçabilité, la commune et le prestataire	les communes pilotes, l'AFCAM et le grand public
	2.3	Les capacités du personnel d'exploitation à la lecture des directives et des cartes et à la réalisation de l'exploitation sont renforcées	Organiser une formation sur la réalisation des inventaires d'exploitation	rapport de l'atelier de formation et modules formation disponibles	CTFC et les communes pilotes	les communes pilotes, l'AFCAM, les opérateurs économiques et le grand public
	2.4	Un système de bases données en synergie avec le projet FLEGT UE pour la gestion/traçabilité interne des bois des forêts communales est élaboré	Organiser 01 formation du personnel communal à l'utilisation des outils des suivis de l'exploitation	rapport de l'atelier de formation guide suivi d'exploitation disponible	CTFC et les communes pilotes	les communes pilotes, l'AFCAM et le grand public
Le système est maîtrisé et peut être pérennisé par l'AFCAM/CTFC, les communes reconnaissent l'intérêt et la nécessité du système, les résultats stratégiques du projet sont valorisés	3.1	Les capacités du chargé de la cartographie / gestion des données du CTFC/ACFCAM sont renforcées en vue de maintenir le système en fonction et d'assurer la continuité du service offert aux communes	Organiser 01 formation en cartographie et gestion des données du CTFC/AFCAM	rapport de l'atelier de formation	CTFC et les communes pilotes	CTFC et les communes pilotes
	3.2	Les résultats stratégiques mettant en évidence le système FLEGT obtenus à la fin du projet dans les sites pilotes sont présentés par le CTFC avec les CFC	organiser un atelier de restitution	rapport de l'atelier de restitution disponible	CTFC et les communes pilotes	projet traçabilité du MINFOF, AFCAM, le MINFOF
	3.3	Les outils et rapports d'activités du projet (guide de mise en exploitation, guide d'utilisation du cybertracker, outils de suivi de l'exploitation, etc.) sont diffusés auprès des autres sections chargées de la foresterie des communes et du public à travers le Site Web	Organiser des émissions radio, rédiger des articles de presse, organiser des tables rondes et mettre en ligne les différents rapports d'activités	les rapports des formations sont disponibles sur le site web, les 6 émissions radio sont diffusées sur les ondes nationales, les 3 articles sont publiés et le compte rendu des tables rondes élaboré	CTFC, le projet traçabilité du MINFOF, les communes, le projet FLEGT UE et les médias partenaires	CTFC, le projet traçabilité du MINFOF, les communes, le projet FLEGT UE et les médias partenaires
	3.4	Les résultats stratégiques du projet sont restitués au Comité national de suivi de l'APV FLEGT qui suit la mise en œuvre du projet	Participer à l'atelier de restitution au comité national APV FLEGT	rapport de l'atelier organisé par la mission FAO disponible	CTFC, les communes	MINFOF, le projet traçabilité du MINFOF, et les membres du comité de suivi de l'APV/FLEGT

De l'analyse de ce tableau, il ressort clairement que toutes les activités prévues ont été réalisées excepter le manuel des directives qui reste en approbation au MINFOF. De plus il y ressort aussi une parfaite collaboration avec les différents partenaires et un respect stricte de la planification. La compréhension du processus APV/FLEGT et le renforcement des capacités de cibles se sont réalisés grâce aux séances de travail et aux ateliers d'information et de formation. De plus les activités tels que la réalisation des inventaires d'exploitation, la rédaction des guides (**guide d'utilisation du cybertracker** et **guide de mise en exploitation**), l'élaboration des cartes d'exploitation pour les AAC et des fiches de chantier, etc. ont appuyé les communes dans l'organisation de l'exploitation de leur FC conformément aux exigences FLEGT de manière significative. L'organisation des différents ateliers de restitutions, des émissions radio, des tables rondes, la mise en ligne (sur le net) des différents rapports, etc. sont des activités qui ont permis de valoriser les acquis du projet.

## 1.8. L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

La mise en œuvre du projet sur le terrain a permis d'obtenir plusieurs résultats. Ces résultats participent à l'atteinte des objectifs du projet et des objectifs généraux du plan d'action FLEGT que sont : le renforcement des capacités /formation ; la transparence et observation indépendante ; le Système de vérification de la légalité (SVT) ; le Cadre légal et réglementaire ; l'Accord de partenariat volontaire ; l'Initiatives des communautés en lien avec le processus FLEGT ; les Questions relatives aux marchés domestiques et régionaux ; les Initiatives privées et enfin l'Assistance en matière de communication, de sensibilisation et d'information.

Ainsi nous pouvons citer :

### **En matière de formations**

- Une formation des parties prenantes sur la compréhension du système de vérification de la légalité tel que prévu par APV/FLEGT en collaboration avec le MINFOF a été effective du 27 et 28 janvier 2011 au siège du CTFC (voir annexe). Cette formation a regroupé les élus locaux (Maires), les responsables de cellules de foresterie communale, les représentants de la société civile (ONG) intervenant dans les communes cibles, les représentants des opérateurs économiques travaillant avec les communes, les aménagistes du CTFC et le personnel du projet recruté à cet effet.
- Une formation des Chefs de Cellules de Foresterie Communale et Aménagistes du CTFC à la cartographie, aux SIG et à l'utilisation du GPS a été réalisée à Bertoua du 21 au 25 Mars 2011. Cette dernière a regroupé les chefs de cellules de foresterie communales de 10 communes, les aménagistes du CTFC et les ingénieurs recrutés dans le projet.
- Une formation sur les inventaires d'exploitation, l'utilisation des nouveaux outils d'inventaire et d'exploitation et leur Imprégnation au Prototype de traçabilité des bois au Cameroun a été réalisée à Eséka du 25 au 29 juillet 2011.
- Une formation sur la planification de l'exploitation et destinée au chargé de cartographie/gestionnaires des données d'inventaire et d'exploitation et aux aménagistes du CTFC /ACFCAM a été réalisée à Yokadouma du 24 au 26 Août 2011. Elle a regroupé les Responsables de cellule de foresterie communale des Communes cibles dans lesquelles le projet se déploie ainsi que quelques communes de l'ACFCAM (Messondo, Yokadouma, Djoum, Messamena, Dimako), les Assistants techniques du projet ainsi que tous les aménagistes du CTFC. Elle visait à former les participants à la rédaction d'un plan quinquennal, à la mise en œuvre d'un plan d'aménagement et au suivi des activités d'exploitation et leur importance dans la chaîne de traçabilité.

### **En matière de produit**

- Un Guide de mise en exploitation des forêts communales du Cameroun a été rédigé ; L'objectif de ce guide est de mettre à la disposition des communes qui sont soit en exploitation, soit qui entreront dans les prochains jours en exploitation, un outil de travail leur permettant de conduire en même temps les travaux d'inventaires d'exploitation, d'exploitation, de planification de cette dernière et de commercialisation du bois afin de pouvoir mieux vendre les produits issus des forêts communales.
- Les inventaires d'exploitation ont été réalisés dans les trois forêts communales cibles, notamment à Dimako, Messondo et Yokadouma. L'objectif de ces inventaires était de faire une évaluation quantitative et qualitative du potentiel ligneux qui se trouve dans chacune des assiettes annuelles de coupes qui devait être exploitée dans chacune des forêts communales pilote.
- Un plan quinquennal de gestion a été rédigé pour chaque forêt communale cible du projet (Dimako, Messondo et Yokadouma). Ces plans quinquennaux font ressortir des directives d'exploitations des cinq prochaines années d'exploitation des forêts communales de Dimako, Messondo et Yokadouma.
- Un logiciel de Gestion des données d'inventaire et d'exploitation a été mis en place et peut être consulté sur le site web : [www.forêtcommunale-cameroun.org](http://www.forêtcommunale-cameroun.org) du CTFC avec pour code d'accès Mbarga (1234). Le logiciel est rempli et l'on peut trouver des cartes interactives définissant les tables des stocks et les tables de peuplement des trois forêts communales cibles du projet.

- la chaîne de traçabilité mise en place dans les trois forêts communales est conforme aux exigences FLEGT.

### **En matière de valorisation des acquis et de communication**

- L'organisation le 18 novembre 2010 au siège du CTFC à Yaoundé de l'atelier de lancement du projet « Adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard du FLEGT, opportunités pour les communes forestières » de l'ACFCAM qui a permis de présenter des objectifs du projet, de récolter des réactions des autres parties prenantes au travers d'un forum d'échange multi acteurs et d'identifier les risques éventuels dans la mise en œuvre du projet et la façon dont ils seront minimisés par le projet.
- L'organisation du 20 au 21 décembre 2011 au siège du CTFC d'un atelier de présentation des résultats dudit projet.
- La participation de l'ACFCAM au comité technique de suivi du processus APV/FLEGT.
- La communication sur le projet « Adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard du FLEGT, opportunités pour les communes forestières » de l'ACFCAM grâce à l'élaboration d'un dépliant sur le projet, d'un poster, aux diverses publications du projet sur les sites web du CTFC, du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, de la COMIFAC et dans les journaux, au 1<sup>er</sup> congrès sur les forêts communales et dans les média nationaux.
- Les résultats d'inventaires d'exploitation 2011 des trois forêts communales pilotes (Messondo, Dimako, Yokadouma) sont disponibles dans la base de données en ligne du site du CTFC : [www.foretcommunale-cameroun.org](http://www.foretcommunale-cameroun.org).
- Les internautes peuvent consulter la liste des essences inventoriées dans les trois forêts communales pilotes du projet.
- Les internautes peuvent suivre ou vérifier la traçabilité des bois issus des trois forêts communales pilotes.

### **En matière d'implication des partenaires au Projet**

- Les conventions de partenariats ont été mises en place entre l'ACFCAM ; le Centre technique de la forêt communale et chaque Commune pilote. Ces conventions ont permis aux partenaires impliqués de mieux jouer leur rôle en apportant des contributions requises pour l'atteinte des objectifs.
- Le partenariat mis en place par le projet entre les exécutifs communaux et les comités paysans forêts a permis de lutter efficacement contre les exploitations illégales autour des forêts communales grâce à l'implication des communautés sur les activités d'inventaire et à leur formation. On a même constaté qu'à Messondo, les comités paysans forêts avaient assimilé mieux les concepts FLEGT que certains agents municipaux et ont apprécié l'apport du projet en terme de renforcement de leurs capacités.
- La collaboration avec le MINFOF a été appréciée au plus haut niveau du ministère. Le projet est venu conforter la position de l'ACFCAM comme partenaire stratégique du MINFOF pour atteindre les objectifs du PSFE et particulièrement de l'APV FLEGT pour ce qui concerne les forêts communales. On peut juste regretter que l'interpellation des services du MINFOF par le CTFC sur des cas de non respect des limites d'exploitation par certains opérateurs privés partenaires des communes n'ait pas suscité de réponses adéquates. Dans l'ensemble, le projet qui a démarré bien avant celui du Ministère a permis aux services centraux de tirer un certain nombre de enseignements sur les grilles de traçabilité et de légalité des FC et de envisager dans les prochains mois une révision de ces grilles.
- L'implication de la coopération allemande et du fonds français pour l'environnement mondial auprès des Communes a permis de mutualiser les moyens du PAF2C pour obtenir des résultats sur le projet. Ces deux partenaires inscrivent leurs actions sur le long terme auprès de l'ACFCAM dans le cadre du PAF2C. Ce positionnement permet à l'ACFCAM d'assurer avec l'appui d'autres partenaires et de nouveaux appels à projets la pérennité du processus FLEGT dans les FC.

## **L'IMPACT**

Le présent projet pilote a amélioré la compréhension de l'APV/FLEGT dans l'espace communal notamment à travers une sensibilisation continue des exécutifs communaux, des sections chargées de la foresterie communale et des acteurs proches des communes (exploitants forestiers, prestataires de service, bureau agréés aux inventaires, etc.). En plus il a contribué, à préparer les communes à la mise en place d'un système de traçabilité et à l'atteinte de la légalité. Les collectivités territoriales décentralisées ont renforcé leur collaboration technique avec le secteur privé et ont ouvert des pistes de collaboration dans le cadre général du processus FLEGT.

Les impacts indirects du projet sont de plusieurs ordres. Sur le plan de la gouvernance, le projet a permis à l'exécutif communal d'appliquer les stratégies de bonne gouvernance. Une meilleure traçabilité impliquant de facto une amélioration des revenus forestiers dans le budget communal et dans la part rétrocédée aux communautés riveraines. Par ailleurs, il a permis de mettre en place des structures techniques permanentes dans les Communes (CFC) et de renforcer les capacités techniques des agents communaux en matière d'exploitation forestière. Enfin nous avons pu observer un changement de comportement des exploitants forestiers dans la mise en œuvre des plans d'aménagement pour la simple raison qu'ils avaient désormais en face des Elus et agents communaux maîtrisant les différents aspects d'exploitation forestières et mobilisés quotidiennement sur les chantiers pour le respect de la traçabilité des bois et la protection des massifs forestiers contre les exploitations illégales.

## **LES DIFFICULTES**

Lors de la mise en œuvre des activités du projet, nous avons fait face à certaines difficultés notamment :

- L'insuffisance de l'implication de l'exécutif communale au processus de mise en place des activités du FLEGT. En effet, certains acteurs ont estimé que la mise en application des exigences FLEGT était une mission de contrôle et de police de la part du CTFC.
- L'absence d'agrément aux inventaires et à l'exploitation à certaines professions. En effet, en ce qui concerne les inventaires nous étions obligés de collaborer avec des bureaux d'études agréés pour la validation des travaux.
- Le personnel de chantier non formé, analphabète et même réfractaire à l'innovation a représenté une difficulté pour la mise en application des exigences FLEGT.
- La faible volonté des partenaires d'exploitation des mairies a adopté les nouvelles techniques de travail lié aux exigences FLEGT.
- La sous - évaluation des budgets affectés aux inventaires dans le projet a constitué une difficulté dans l'atteinte de l'objectif 2 du projet.
- La programmation des activités d'inventaire a coïncidé avec la grande saison des pluies, ceci a retardé le travail et élevé les coûts des inventaires.
- Sur le plan traçabilité, nos activités ont démarré avant le projet traçabilité du MINFOF, par conséquent nous n'avions pas la base de données nationale qui devait être compatible avec la base de données de notre projet dans les FC.
- Une insuffisance de moyens (humains, matériels et financiers) pour une meilleure implication des CFC aux activités d'aménagement des forêts communales.
- La non qualification de certains personnels dans les chantiers d'exploitation des forêts communales a ralenti la compréhension du processus et a entraîné parfois, un mauvais remplissage des fiches de suivi.

## **LES LEÇONS APPRISSES**

Au terme du projet les principales leçons apprises étaient les suivantes :

- La forte implication de l'exécutif communal est une condition majeure pour la réussite du processus de traçabilité et la transparence des opérations de gestion forestière afin de limiter les conflits avec les populations riveraines ;
- L'implication des élus locaux au processus APV/FLEGT renforce la lutte contre l'exploitation illégale et contribue à la promotion de la gestion durable des FC ;
- L'application du FLEGT est un facteur de développement local et de lutte contre la pauvreté. En effet, grâce au système de traçabilité ; le FLEGT a permis une augmentation des revenus des communes pilotes et a généré plusieurs emplois ;
- L'expérience dans les 03 FC pilotes est transposable dans les autres FC de l'ACFCAM ;
- La sensibilisation et la formation sont indispensables dans la réussite du FLEGT et doivent être maintenues tout au long du PAF2C (de 2012 à 2015) ;
- Compte tenu de l'instabilité des CFC et du caractère technique des activités forestières FLEGT, les formations doivent être permanentes pour une meilleure préparation des Communes à l'obtention du certificat FLEGT ;
- La réussite des inventaires est déterminante pour la bonne mise en œuvre du processus de traçabilité ;
- L'implication des populations riveraines dans les travaux d'aménagement est importante pour garantir leur appropriation du processus FLEGT ;
- Le retard observé dans l'adoption par le MINFOF des grilles de légalité et du système de traçabilité des FC constitue un frein à l'implémentation du processus FLEGT ;
- L'engagement des Communes (Yokadouma, Messondo, Dimako) au processus FLEGT a été une opportunité pour une élaboration minutieuse de l'inventaire d'exploitation, plan de gestion quinquennal, PAO, cartographie, etc.
- Le FLEGT rentre en droite ligne avec la loi forestière et oblige les opérateurs à respecter la réglementation pour une gestion durable des FC.

## **PERSPECTIVES**

Les perspectives du projet FLEGT /ACFCAM sont les suivantes :

- L'ACFCAM dans son rôle d'appui aux Communes doit mettre sur pied une stratégie pour promouvoir des projets similaires dans d'autres Communes ;
- L'ACFCAM doit établir une plateforme de dialogue entre les différentes parties prenantes (commune, communauté, exploitant forestier et administration). L'implication plus forte des Comité paysans forêts va contribuer à l'appropriation des concepts FLEGT par les communautés ;
- Capitaliser les atouts et exploiter les opportunités qui ont été identifiées pour transformer les faiblesses en forces dans toutes les Communes forestières ;
- Perpétuer le renforcement des capacités du personnel de chantier, CFC, ONG locales, CPF, partenaires commerciaux et l'exécutif communal par la multiplication des formations sur le FLEGT et ses enjeux ;
- L'ACFCAM doit répondre au nouvel appel à projets sur la traçabilité pour vulgariser les acquis de la première phase dans d'autres forêts communales.

## **DURABILITE**

Dans ce volet, il a été question, d'évaluer les différents éléments qui permettront aux parties prenantes de pérenniser les actions déjà menées lors du projet.

### **1.9. DURABILITÉ FINANCIÈRE**

- L'ACFCAM s'engage à intégrer les activités FLEGT dans la mise en œuvre du PAF2C qui arrive à échéance en 2015 ;
- Grâce aux revenus de l'exploitation forestière les FC peuvent pérenniser les actions menées dans le cadre du projet FLEGT ;
- Le CTFC qui dispose du personnel qualifié constitue un atout majeur pour continuer de monter de nouveaux projets afin de mobiliser des cofinancements nécessaires aux activités FLEGT dans les FC.

### **1.10. DURABILITÉ INSTITUTIONNELLE**

- Le CTFC est un atout majeur pour apporter une assistance technique permanente aux FC ;
- Les techniques de gestion implémentées dans le cadre du projet font / et feront partie intégrante du fonctionnement des mairies qui sont des institutions pérennes ;
- L'ACFCAM est engagée à intégrer les contraintes FLEGT dans les contrats Commune/Exploitants forestiers à partir de 2013 ;
- Les CFC sont désormais intégrés dans l'organigramme communal et formés sur le processus.

### **1.11. DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE**

- L'objectif visé par l'ACFCAM est d'étendre le FLEGT sur toutes les FC en exploitation, de 3 à 8 FC de 2012 à 2013 ;
- Faciliter l'implication des CPF dans le cadre d'un partenariat Commune/Communauté/Exploitant forestier pour un suivi plus efficient des FC, ce qui est un gage de bonne gouvernance forestière et gestion durable des ressources fauniques et floristiques.

## **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Le projet « adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard du FLEGT » mis en œuvre dans les FC Dimako, Messondo et Yokadouma a été à bien des égards, positif pour les FC du Cameroun sur divers points : la collaboration des inventaires d'exploitation conformément aux normes FLEGT, le respect des normes d'intervention en milieu forestier, la planification de l'exploitation, la collaboration des Plans quinquennaux de gestion, la mise en œuvre du PA, la cartographie SIG, la compréhension du SVL, le suivi activités d'exploitation et leurs importances dans la chaîne de traçabilité. L'APV/FLEGT dans les FC pilote s'est révélé comme un instrument de développement économique, de lutte contre la pauvreté et de gestion durable des forêts.

La mise en œuvre de ce projet a aussi permis de ressortir tous les problèmes et difficultés auxquels sont confrontées les Mairies dans la gestion de leurs forêts : les problèmes techniques et de gouvernance. De plus, il nous a permis d'identifier les obstacles auxquels les FC feront face dans la mise en œuvre du processus de l'APV/FLEGT. Cependant certaines contraintes majeures peuvent constituer des handicaps à ce noble objectif à savoir : la persistance de la corruption dans le secteur forestier ; la faiblesse des capacités techniques et financières des Communes ; et enfin la compréhension approximative de l'APV/FLEGT et la mauvaise gestion des revenus issus de l'exploitation forestière par les élus locaux/communaux etc. Les FC ont véritablement besoin d'assistance / et d'encadrement pour qu'elles soient prêtes en 2013 et pour que leurs bois puissent répondre aux exigences de l'APV/FLEGT.

Les Recommandations émanant du projet FLEGT/CTFC sont les suivantes :

- Les rôles des acteurs semblent bien connus, mais on constate des défaillances des acteurs au niveau des inventaires et au niveau du respect des prescriptions des plans d'aménagement. Il est indispensable pour chaque acteur (MINFOF, MINATD, Commune, exploitant forestier, CTFC) de prendre en main sa responsabilité conformément à la réglementation en vigueur. Le MINATD et le MINFOF peuvent faire valoir leur pouvoir/autorité de tutelle sur les Communes en procédant à des audits et des contrôles dans les Communes ;
- L'accompagnement des Communes concernées dans l'exploitation forestière devrait connaître une présence technique plus assidue des responsables de terrain des CFC et du CTFC afin de corriger les insuffisances actuelles. Il serait à ce titre pertinent que soit organisées des missions (par les experts de la traçabilité au vu du développement actuel de l'outil) et que soit organisés des ateliers de renforcement des capacités allant dans ce sens ;
- Il est important de prendre en compte dans l'accompagnement des communes à la mise en œuvre de l'APV/FLEGT, des formations sur les nouvelles technologies : Le cas des PDA et des notions sur les codes à barres ;
- Des plaidoyers devraient être entrepris par l'ACFCAM auprès du MINFOF et du MINATD afin de remédier aux manquements observés dans l'exécution des contrats de partenariat et l'implémentation d'une meilleure concertation entre les parties prenantes impliquées ;
- L'ACFCAM devrait susciter une réflexion élargie, au regard des résultats obtenus par ce projet, sur le mode et les pratiques actuelles (mode opératoire) de l'exploitation forestière dans les forêts communales ;
- Le CTFC (agent opérationnel de l'ACFCAM) devrait se munir d'un organe technique légale lui permettant de réaliser des inventaires d'exploitation auprès des communes selon les normes FLEGT (il devrait chercher à obtenir l'agrément en inventaire) ;
- L'ACFCAM doit continuer d'accompagner ses Communes membres à impliquer les CFC et les CPF dans les activités de gestion forestière.
- La FAO et l'UE doivent disposer d'une structure plus réactive et proche des porteurs des projets pour les assister dans la mise en œuvre quotidienne des projets.

## **PARTIE II: FINANCIERE**

# 1. PRESENTATION DU BUDGET

Le tableau ci-après présente les différents budgets (Initial/révisé/réalisé), le solde et leurs justificatifs en fonction des différentes lignes budgétaires.

Lignes budgétaires	Unité	Nbres	Coût unitaire (USD)	Budget Initial (USD)	Budget révisé (USD)	Budget réalisé	Solde	Justification
<b>1. Dépenses du personnel</b>								
1.1. Directeur du CTFC, coordonnateur des activités et ordonnateur des dépenses du projet (1/5 temps)	hom.mois	12	320	3 840	3 840	3 840	-	Le financement a été sous estimé au regard de la durée effective du projet car on a conservé les assistants techniques et l'ACFCAM en plus de sa contre partie a supporté les frais supplémentaires liés à ces postes. Mais comme il s'agit du personnel permanent du CTFC, leur budgétisation avait déjà été prise dans le cadre des activités du PAF2C
1.2. Directeur technique du CTFC, coordonnateur technique du projet (1/4 temps)	hom.mois	12	175	2 100	2 100	2 100	-	
1.3. Responsable administratif et financier (1/4 temps)	hom.mois	12	120	1 440	1 440	1 440	-	
1.4. Aménagiste forestier CTFC région Centre Sud (1/4 temps)	hom.mois	12	120	1 440	1 440	1 440	-	
1.5. Aménagiste forestier CTFC région Est (1/4 temps)	hom.mois	12	120	1 440	1 440	1 440	-	
1.6. Indemnités mensuelles responsable SIG (1/2 temps)	hom.mois	12	160	1 920	1 920	1 920	-	
1.7. Secrétaire du projet (1/4 temps)	hom.mois	12	95	1 140	1 140	1 140	-	
1.8. Chauffeur (1/3 temps)	hom.mois	12	95	1 140	1 140	1 140	-	
1.9. Ingénieur forestier, Chargé du projet (plein temps)	hom.mois	12	800	9 600	9 600	11 200	-1 600	
1.10. Assistants (03 personnes plein temps)	hom.mois	36	300	10 800	10 800	11 100	-300	La prolongation de la durée des projets dans l'attente des validation des rapports a amené l'ACFCAM et ses partenaires à supporter les couts supplémentaires pour le projet FAO/FLEGT
<b>Total dépenses du personnel</b>				<b>34 860</b>	<b>34 860</b>	<b>36 760</b>	<b>-1 900</b>	
<b>2. Missions</b>								
2.1 Mission de réalisation des inventaires d'exploitation (CTFC et CFC) en moyenne 700 km A/R par commune				5 600	5 600	6 211	-611	Le budget était irréaliste, il avait été sous estimé an fin, en plus de la contrepartie de l'ACFCAM, une enveloppe supplémentaire de 911 dollars a été mobilisée pour atteindre les résultats
2.2. Mission de suivi des directives d'exploitation et de production des cartes d'exploitation des assiettes annuelles de coupe à destination des communes, des prestataires des communes et/ou des exploitants partenaires				3 680	3 680	3 980	-300	

2.3. Mission d'évaluation sur le terrain des activités du projet CTFC-MINFOF-projet traçabilité				3 680	3 680	3 680	-	
<b>Total dépenses missions</b>				<b>12 960</b>	<b>12 960</b>	<b>13 871</b>	<b>-911</b>	
<b>3. EQUIPEMENT</b>								
3.1. Fournitures de bureau (Encre, rames de papier, chrono, feutres ..)	forfait	12	300	3 600	3 600	3 600	-	
3.2. Matériel d'inventaire								
Boussoles	pièce	10	300	3 000	3 000	3 000	-	
GPS	pièce	8	300	2 400	2 400	2 400	-	
Appareil photo numérique (1 appareil par commune)	pièce	4	200	800	800	880	-80	Complément apporté par ACFCAM à cause d'une mauvaise estimation
PDA	pièce			3 000				
Corde de chaîne	pièce	3	200	600			-	
Machette	pièce	50	10	500	500	500	-	
Tente	pièce	3	300	900	1 500	800	700	
Clisimètre	pièce	3	300	900	600	600	-	
3.3 Matériel informatique								
Ordinateur portable (1 pour chef de projet et 3 pour les assistants)	pièce	4	1 000	4 000	4 000	4 000	-	
Imprimante (1 pour chef de projet et 3 pour les trois Forêts communales pilotes)	pièce	4	460	1 840	1 720	1 400	320	
Photocopieur (pour les trois forêts communales pilotes du projet)	pièce	3	500	1 500	2 300	2 276	24	
Licence Arc View+base de données	pièce	1	5 000	5 000	5 000	5 000		La licence ARVIEW a été achetée et une extension également
Logiciel DELTA de gestion des données (inventaire, exploitation, transport)	pièce	1	5 000	5 000	5 000	4 960	40	
<b>Total dépenses Equipements</b>				<b>33 040</b>	<b>30 420</b>	<b>29 416</b>	<b>1 004</b>	
<b>4. Ateliers/Formation</b>								
4.1 Atelier de lancement du projet (2 jours à Yaoundé)	hom.mois			3 960	3 960	2 842	1 118	reliquat affecté à l'atelier de clôture non budgétisé mais exigé par la FAO
4.2 Formation à la compréhension du système de vérification de la légalité tel que prévu par l'APV FLEGT en collaboration avec le MINFOF (2 jours à Yaoundé)				4 400	4 400	3 501	899	reliquat non consommé utilisé pour l'atelier de clôture
4.3 Former le chargé de la cartographie / gestion des données du CFC aux SIG en tenant compte des innovations introduites par le nouveau système de traçabilité				4 380	4 380	4 829	-449	En plus de la contrepartie du maître d'ouvrage l'ACFCAM a apporté un supplément de 449 dollars

4.4 Former les Cellules de Foresterie Communale et prestataires à l'utilisation et à la maintenance de nouveaux outils de suivi d'exploitation (cartes, document de chantier, document de transport, Logiciel de gestion de données d'exploitation) en tenant compte des innovations introduites par le nouveau système de traçabilité				6 320	8 040	7 800	240	reliquat non consommé utilisé pour l'atelier de clôture
4.5 Atelier de clôture (2jours à Yaoundé)					2 800	2 300	5 00	Atelier suggéré par la FAO et non budgétisé dans le cadre logique
<b>Total Ateliers/Formation</b>				<b>20 780</b>	<b>23 580</b>	<b>21 272</b>	<b>2 308</b>	
<b>5. Gestion de l'information</b>								
5.1 Elaboration guide : Production guide de mise en exploitation aux exigences FLEGT (frais d'impression de 500 guides) +plan quinquennal								
Production guide d'utilisation logiciel de traitement de données d'exploitation et SIG (100 guides)	unité	100	4	400	400	400		
Réalisation des Plan de Gestion Quinquennaux des trois forêts communales pilotes	unité	3	1 150	3 450	3 450	3450	-	
Production outils de suivi de l'exploitation (500 guides)	unité	500	4	2 000	2 000	2 000		
5.2. Elaboration d'un système de communication communale (installation des panneaux d'affichage dans les communes pilotes et exploitants forestiers partenaires)								
Réalisation des panneaux (1 panneau x 3 communes)	unité	3	300	900	900	900	-	
Impression (400) supports de communication	unité	400	6	2 400	2 400	2400	-	
<b>5.3 Production du rapport</b>								
Rapport de démarrage du projet	unité	5	10	50	50	50	-	
Rapport spécifique sur la fonctionnalité du système de base de données	unité	100	6	600			-	
Rapport d'atelier final de restitution	unité	25	6	150	150	150	-	
Rapport final des activités et leçons apprises	unité	100	6	600	600	600	-	
Recueil des directives sur les inventaires d'exploitation	unité	100	6	600	600	600	-	
Guide d'utilisation du logiciel de gestion forestière	unité	100	6	600	600	600	-	

Rapport activité communications (conférences, CTFC Infos, autres contributions )	unité	5	6	30	30	30	-
Rapport comité de suivi APV FLEGT (Impression de 100 rapports)	unité	50	6	300			-
5.4 Communication et publicité du projet (Radio, insertion publicitaire dans les journaux, dossier spéciaux, supports numérique des activités)	forfaitaire	3	1 000	3 000	2 000	2000	-
<b>Total Gestion de l'information</b>				<b>15 080</b>	<b>13 180</b>	<b>13 180</b>	<b>-</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>				<b>115 000</b>	<b>115 000</b>	<b>114 499</b>	<b>501</b>

Budget révisé prévu : 115 000 \$

Décaissement de la FAO : 90 000\$ suivant le protocole

Encaissement compte CTFC : 42 886 440 F CFCA

NB : Le projet ayant été budgétisé sur la base du dollar à 500 CFCA, ce montant équivaut à 85 772.88 \$. Ce manque à gagner dû par la dépréciation est supporté par l'ACFCAM

Dépenses effectives réalisées : 114 499 \$

Reste à percevoir : 114 499\$ - 90 000\$ = 24 499 \$

## 2. ANALYSE FINANCIERE

### 2.1. DEPENSES DU PERSONNEL

Il est question dans cette rubrique de présenter les dépenses liées à la rémunération du personnel employé dans le cadre du projet.

les lignes 1.1 jusqu'à 1.8 font état de la participation de la FAO aux contributions salariales (directeur, directeur technique, Responsable financier, Aménagiste forestier Centre Sud et Est, du responsable SIG, du secrétaire et du chauffeur) qui sont des personnels permanents de l'ACFCAM. Ces lignes ont été entièrement consommées sur une période de 11 mois. L'ACFCAM a été amené à supporter les surcoûts liés à la prolongation des activités et ceci en plus de sa contribution respective prévu par le projet.

#### **Ligne 1.10 Assistants du projet et Ligne 1.9 Ingénieur forestier du projet et**

Il s'agit du Personnel exclusivement recruté et affecté au projet. Leur contrat arrivait à échéance avec la durée du projet. Le retard enregistré dans l'attente de validation des rapports a engendré des coûts supplémentaires tels que le paiement par les fonds l'ACFCAM de deux mois de salaires à l'ingénieur du projet et de Un mois supplémentaire d'un Ingénieur assistant de projet auprès de la commune de Messondo.

Il est important de noter que l'ACFCAM continue de assurer la poursuite des activités pour la pérennité du projet.

### 2.2. MISSIONS

Cette activité regroupe les missions de réalisation inventaire d'exploitation, de suivi des directives d'exploitation et les missions d'évaluation.

### **Ligne 2.1 Mission de réalisation des inventaires d'exploitation**

En collaboration avec les cellules de foresteries communales, le CTFC a effectué en 2011 les inventaires dans trois localités à savoir Dimako, Messondo et Yokadouma. Afin de minimiser au maximum ces coûts d'assistance technique nous avons jugé nécessaire de louer des locaux dans ces différentes localités pour des ingénieurs affectés auprès des Communes.

Après cette activité.

L'écart négatif se justifie ici par les réalités du terrain. La convention avait budgétisé les missions à 700km A/R par commune, 6jours par inventaire et 4personnes. Ces prévisions ont été largement dépassées dans l'implémentation des activités :

-La commune de Yokadouma est située à plus de 2 000 km A/R de la ville de Yaoundé, la commune de Messondo, à plus de 320km A/R et celle de Dimako à 600 Km A/R ; soit une moyenne de 973 km au lieu de 700 Km A/R comme prévu.

- Réaliser un inventaire d'exploitation en 6jours pour une FC de superficie moyenne de 1000ha s'est avéré irréaliste il a fallu consacrer plus de temps et mobiliser plus de ressources humaines locales pour appuyer l'équipe du projet sur le terrain. Les raisons indiquées ci-dessus expliquent le léger dépassement qu'on peut observer par rapport au budget prévu. Ces dépassements ont été entièrement financés sur fonds ACFCAM en plus de sa contribution prévu dans le projet.

### **Ligne 2.2 Mission de suivi des directives d'exploitation et de production des cartes d'exploitation des assiettes annuelles de coupe**

Il y a eu plusieurs missions de suivi notamment dans toutes les communes cibles, le dépassement du budget s'expliquent pour les mêmes raisons indiquées dans la ligne 2.1 (Distance moyenne largement au-dessus de nos attentes et Temps pour la réalisation de l'inventaire beaucoup plus important que prévu donc multiplication des missions de suivi). Les dépassements ont été entièrement financés sur fonds ACFCAM en plus de sa contribution prévu dans le projet.

## **2.3. EQUIPEMENTS**

Il est question dans cette rubrique de justifier les états de consommations budgétaires relatives aux fournitures de bureau, aux matériels d'inventaire et au matériel informatique.

### **Ligne 3.1 Fourniture de bureau**

La prévision nous a permis d'assurer les dépenses liées aux fournitures de bureau, cependant le CTFC a été obligé de solliciter l'appui de l'ACFCAM et des communes pour des dépenses supplémentaires liées aux besoins en fournitures et matériel de bureau pour l'équipe du projet et les CFC.

### **Ligne 3.2 Matériel d'inventaire**

Le retard observé dans la consommation des crédits dédiés à cette ligne à mi-parcours du projet était essentiellement dû à la difficulté rencontrée pour nous approvisionner en équipements sur le marché local. Cependant, nous avons été contraint de passer commande à un fournisseur local qui les a importés et nous les a fait livrés. Ce matériel a été d'une part, indispensable dans l'atteinte des objectifs du projet et d'autre part, il nous permettra de poursuivre les activités sur d'autres forêts communales. Le fonds ACFCAM ont préfinancé la quote part de la FAO dédiée à l'acquisition desdits équipements. Il faut cependant noter que nos évaluations lors de l'élaboration du projet ont été largement dépassées au moment de l'acquisition à cause de la fluctuation des coûts du dollar et une estimation par tout à fait correcte de la valeur des équipements.

### **Ligne 3.3 Matériel informatique**

Tout au long du projet, le chef de projet et ses trois assistants ont été dotés de chacun d'un ordinateur portable afin de faciliter leur travail sur le terrain, les forêts communales cibles ont été dotées chacune d'une imprimante et d'un photocopieur.

En mars 2011, la licence Arc View10 a été achetée et le logiciel installé ainsi que l'application DELTA développé pour la traçabilité du bois. Des extensions du logiciel ont été développées pour permettre aux différentes antennes du projet de disposer des outils adéquats pour la cartographie.

## 2.4. ATELIER ET FORMATION

Il nous revient ici de justifier des lignes budgétaires relatives aux différents Ateliers et formation liées à la maîtrise du système FLEGT.

### ***Ligne 4.1 Atelier de lancement du projet***

L'atelier de lancement s'est tenu en novembre 2010 et a connu la participation de nos différents partenaires impliqués. Une économie de 1 118 dollars a été constatée sur cette ligne. Ce reliquat nous a permis de cofinancer l'atelier de clôture qui n'avait pas été prévu dans le cadre logique ni budgétisé, mais souhaité par la FAO à mi-parcours du projet.

### ***Ligne 4.2 Formation à la compréhension du système de vérification de la légalité tel que prévu par l'APV FLET en collaboration avec le MINFOF***

Il s'est tenu pendant deux jours dans les locaux du CTFC, une formation où étaient conviés les CFC de toutes les communes cibles ainsi que les partenaires du MINFOF. A l'issue de cette formation nous dégagions une économie de 899 dollars par rapport au budget prévu pour cette activité. Cette économie a contribué également de cofinancer l'atelier de clôture.

### ***Ligne 4.3 Formation du chargé de la cartographie / gestion des données du CFC aux SIG en tenant compte des innovations introduites par le nouveau système de traçabilité***

La formation du chargé de la cartographie qui a duré 5 jours à Messondo a drainé plusieurs chefs des CFC en plus de l'équipe du CTFC composée de du chef de projet, ses 3 assistants, du coordonateur technique et les chefs de antenne. En dehors des trois communes pilotes du projet nous avons tenu à associer à la formation une dizaine de chef de CFC pour bénéficier les acquis du projet et contribuer ainsi à faciliter le déploiement des activités dans d'autres FC après la phase pilote. Ce choix vient renforcer la pérennité du projet. Le budget prévu a été largement dépassé et les fonds ACFCAM ont permis de financer les surcoûts en plus de la contribution du maître d'ouvrage attendue par le projet.

### ***Ligne 4.4 Formation des cellules de foresterie communale et prestataire à l'utilisation et la maintenance des nouveaux outils.***

Nous avons eu deux formations tout au long de l'année :

- La première portant sur la planification de l'exploitation destiné au chargé de la cartographie et (2831dollars) ;
- la seconde sur la sensibilisation des Cellules de Foresterie Communale et prestataires à l'utilisation et à la maintenance de nouveaux outils de suivi d'exploitation (cartes, document de chantier, document de transport, logiciel de gestion de données d'exploitation) en tenant compte des innovations introduites par le nouveau système de traçabilité (4 968 dollars).

Cette ligne a été sous consommée à hauteur de 240 dollars environ

### ***Ligne 4.5 Atelier de clôture***

Le cadre logique du projet n'avait pas prévu d'atelier de clôture, il nous a été suggéré par la FAO et il s'est tenu en décembre. Nous avons proposé à la FAO de financer cette nouvelle activité par les économies enregistrées sur les activités 4.1, 4.2, et 4.4. Nous avons également sollicité l'ACFCAM pour cofinancer cette activité qui n'avait pas été pris en compte au moment de la validation du cadre logique.

## 2.5. GESTION DE L'INFORMATION

Cette rubrique présente les lignes budgétaires relatives à la production des guides et d'exploitation en rapport aux exigences FLEGT, à l'élaboration d'un système de communication (communal et radio-télévisé) et à la production des rapports.

### ***Ligne 5.1 Elaboration guide : Production des guides de mise en exploitation aux exigences FLEGT***

-Les guides d'exploitation d'utilisation du logiciel de traitement des données d'exploitation ont été imprimés sur les fonds ACFCAM et livrés

-les plans quinquennaux des trois forêts communales ont été réalisés en avril 2011 pour la commune de Messondo, en juin 2011 pour la commune de Dimako et en août 2011 pour la commune de Yokadouma pour le bloc N°6,

- les 500 guides d'outils de suivi de l'exploitation ont été réalisés et distribués.

***Ligne 5.2 Elaboration d'un système de communication communale (installation des panneaux d'affichage dans les communes pilotes et exploitants forestiers partenaires)***

-Les frais de confection des panneaux ont été mutualisés et nous a permis de confectionner 20 plaques dont un exemplaire est en annexe.

-Les supports de communication ont été imprimés et affichés où besoin est.

***Ligne 5.3 Production Rapport***

- Rapport de démarrage du projet
- Rapport spécifique sur la fonctionnalité du système de base de données a été supprimé lors de la 2<sup>e</sup> révision du budget.
- Rapport d'atelier final de restitution
- Rapport final des activités et leçons apprises
- Recueil des directives sur les inventaires d'exploitation
- Rapport activité communication (conférence, CTFC infos, autres contributions .)

En définitive, tous les différents rapports attendus ont été réalisés mais leur production en plusieurs exemplaires ne pourra se faire qu'après validation de la FAO et financée par les fonds ACFCAM et le reliquat de 600 dollar de cette ligne 5 des activités.

***Ligne 5.4 Communication et publicité du projet (radio, insertion publicitaire dans les journaux, dossier spéciaux, supports numérique des activités)***

Le CTFC a mené une intense campagne de communication et publicité autour du projet FAO /FLEGT à travers diverses émissions de radio (radio environnement de UICN et CRTV) des articles de presse, du site internet et des communications diverses dans les assemblées nationales et sous régionales. Nous avons mobilisé d'autres ressources auprès de l'ACFCAM et les partenaires du PAF2C pour soutenir les activités de cette ligne.

### **3. DIFFICULTES FINANCIERES**

Un certain nombre de problèmes d'ordre financiers ont été rencontrés lors de la mise en %uvre de ce projet, notamment :

- La sous-estimation du budget alloué à certaines activités ;
- Les contraintes liées au manuel de procédure de l'UE qui ne permettaient pas la révision du budget et conditionnaient les financements suivants par la fourniture de certains produits (d'où la contrainte liée au préfinancement par le prestataire pour la clôture des activités) ;
- L'augmentation du coût de certains produits ;
- La fluctuation de la valeur du dollar
- La durée plus longue que prévue des activités qui a enregistré des coûts supplémentaires.

### **4. CONCLUSION FINANCIERE**

Les activités telles que décrites dans le cadre logique ont été quasiment exécutées grâce à la mutualisation des ressources financières de différents partenaires qui ont été mobilisés pour cofinancer le projet. Les variations des cours du dollar, des prix sur le marché ont causé des manques à gagner par rapport à aux prévisions budgétaires. Cependant, nous avons pu équilibrer les enveloppes financières avec l'appui des parties prenantes et particulièrement l'ACFCAM et les communes qui ont réalisé que les investissements financiers consentis au processus FLEGT pouvaient améliorer le rendement des ressources forestières grâce au système de vérification et

de légalité. La dernière tranche attendue nous permettra de compenser les avances consenties sur fonds ACFCAM et de dupliquer les documents qui seront validés par la FAO et le MINFOF

## **Le Responsable Financier**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Koffi".

## **ANNEXES**

## **ANNEXE 1 : RAPPORT DE L'ATELIER DE CLOTURE DU PROJET**

## Rapport de l'Atelier de clôture du projet « Adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard du FLEGT, opportunités pour les Communes



### Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)

**Centre Technique de la Forêt Communale**  
**BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN; Tél: (00237) 22 20 35 12**  
**Email: [ctfccameroun @ yahoo.com](mailto:ctfccameroun@yahoo.com);**  
**Site web: [www.foretcommunale-cameroun.org](http://www.foretcommunale-cameroun.org)**

**Cameroun**

**Yaoundé, du 20-21 décembre 2011**

*Ce rapport a été élaboré pour le programme relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Programme d'appui ACP-FLEGT - GCP/INT/064/EC)*

*Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de l'ACFCAM et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le avis de l'Union européenne.*

## Table des matières

<a href="#">LISTE DES ABREVIATIONS</a> .....	3
<a href="#">1. INTRODUCTION</a> .....	4
<a href="#">2. OBJECTIFS DE L'ATELIER</a> .....	4
<a href="#">2.1. OBJECTIF GLOBAL DE L'ATELIER</a> .....	4
<a href="#">2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L'ATELIER</a> .....	4
<a href="#">3. RESULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER</a> .....	4
<a href="#">4. DEROULEMENT DE L'ATELIER</a> .....	5
<a href="#">5. LES PRESENTATIONS</a> .....	5
<a href="#">5.1. MOT DE BIENVENUE DU DIRECTEUR DU CTFC</a> .....	5
<a href="#">5.2. PRESENTATION GENERALE DU PROJET FLEGT/CTFC</a> .....	5
<a href="#">5.3. FORET COMMUNALE DANS LE PROCESSUS DE TRAÇABILITE : CAS DE DIMAKO</a> .....	7
<a href="#">5.4. FORET COMMUNALE DANS LE PROCESSUS DE TRAÇABILITE : CAS DE MESSONDO</a> .....	8
<a href="#">5.5. FORET COMMUNALE DANS LE PROCESSUS DE TRAÇABILITE : CAS DE YOKADOUMA</a> .....	9
<a href="#">5.6. PRESENTATION DE L'EVALUATION DES ACTIVITES DU PROJET FLEGT/CTFC PAR LE MINFOF</a> .....	10
<a href="#">6. LES TRAVAUX DE GROUPES</a> .....	12
<a href="#">6.1. CAS DE LA COMMUNE DE DIMAKO</a> .....	13
<a href="#">6.2. CAS DE LA COMMUNE DE MESSONDO</a> .....	14
<a href="#">6.3 CAS DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA</a> .....	14
<a href="#">7. BRAINSTORMING</a> .....	15
<a href="#">7.1. DIFFICULTES</a> .....	15
<a href="#">7.2. LES LEÇONS APPRISES</a> .....	15
<a href="#">7.3. PERSPECTIVES</a> .....	16
<a href="#">7.4. DURABLITE</a> .....	16
<a href="#">7.4.1. Durabilité financière</a> .....	17
<a href="#">7.4.2. Durabilité institutionnelle</a> .....	17
<a href="#">7.4.3. Durabilité environnementale</a> .....	17
<a href="#">8. CONCLUSION</a> .....	17
<a href="#">9. RECOMMANDATIONS</a> .....	17
<a href="#">ANNEXES</a> .....	18

## LISTE DES ABREVIATIONS

AAC	Assiette Annuelle de coupe
ACFCAM	Association des Communes Forestière du Cameroun
ALPICAM	ALPI Pietro & Fils Cameroun
APV	Accord de Partenariat Volontaire
CAMWA	Cameroun Wawa
CARFAD	Centre Africain de Recherches Forestières et de Développement
CCG	Comité Consultatif de Gestion
CFC	Cellule de Foresterie Communale
CNPS	Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CPF	Comités Paysans Forêts
CTFC	Centre Technique de la Forêt Communale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCTV	Fondation Camerounaise de la Terre Vivante
FLEGT	Application des Lois Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux des bois et Produits dérivés
FODER	Forêts et Développement Rural
GIZ	Coopération Allemande
GVI	Green Valley Incorporation
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEPDeD	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAO	Permis Annuel Opérationnel
PDA	Personal Digital Assistant
SFID	Société Forestière Industrielle de Dimako
SIG	Système d'Information Géographique
STBC	Système de Traçabilité des Bois du Cameroun
SVL	Système de vérification de la légalité
UE	Union européenne
UFA	Unité Forestière Aménagé

# 1. INTRODUCTION

Afin d'améliorer la gouvernance forestière et de s'assurer que le bois importé dans l'UE remplit toutes les exigences réglementaires, Le Cameroun et l'Union européenne ont conclu en mai 2010 un APV /FLEGT. La mise en œuvre de cet accord se déclinait en deux phases : une phase préparatoire de trois ans et une phase opérationnelle de 5ans.

Durant la phase préparatoire, le Programme d'appui ACP-FLEGT fournit aux pays ACP une assistance visant l'application du Plan d'action FLEGT de l'Union européenne et appuie leurs activités de collecte, analyse et dissémination des informations et des leçons apprises dans le cadre du processus FLEGT entre les groupes de parties prenantes des pays ACP.

En début d'année 2010, L'ACFCAM/CTFC a répondu à l'appel à propositions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) publié par le biais de son Programme d'appui relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Programme d'appui ACP-FLEGT).

La proposition de l'ACFCAM a été sélectionnée et en Septembre 2010, La FAO et l'ACFCAM ont signé un protocole d'accord où la FAO verse à l'ACFCAM une contribution financière d'un montant de USD 115,000 (cent quinze mille USD) pour travailler sur « les adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard du FLEGT ». Le projet en question a été mis en œuvre dans un échantillon de trois forêts communales : Dimako, Messondo et Yokadouma. Il était question au terme de ce projet, de réaliser un atelier de clôture pour mesurer les résultats atteints et tirer des leçons qui servent de sorte à envisager de perspectives plus efficaces et efficientes.

Pour ce faire, le CTFC a organisé du 20 au 21 décembre 2011 un atelier de deux jours pour présenter les résultats de ce projet et donner l'occasion aux participants d'apprécier et d'échanger sur les expériences des forêts pilotes (Dimako, Messondo et Yokadouma). La modération de l'atelier était assurée par M. Vincent NDANGANG (MINFOF).

L'ordre du jour (cf. annexe 1) comportait les présentations et les travaux de groupes répartis sur les deux jours de l'atelier. L'atelier a été officiellement ouvert par le Directeur du CTFC (Centre Technique de la Forêt Communale). Pour enrichir la qualité des débats, les participants comprenaient en dehors des membres de la cellule de foresterie communale des trois Communes suscitées et de l'équipe du CTFC, un représentant du projet traçabilité, les cadres du MINFOF, le Directeur de Fondation Camerounaise de la Terre Vivante (FCTV), les représentants de UE, FAO, FODER, CARFAD, COMIFAC, GIZ et deux stagiaires ayant travaillé sur le projet. La liste des participants est présentée à l'annexe 2.

## 2. OBJECTIFS DE L'ATELIER

### 2.1. OBJECTIF GLOBAL DE L'ATELIER

L'objectif de cet atelier était de restituer aux participants l'ensemble de nos travaux de terrain, de partager nos expériences avec les autres acteurs du secteur forestier, tirer les leçons et les suggestions.

### 2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L'ATELIER

Il s'agissait de:

- Présenter les résultats du projet par commune ;
- Donner la perception que se fait le MINFOF du système de traçabilité mis en place par le projet;
- Dégager les leçons apprises, perspectives et effets multiplicateurs du projet ;

## 3. RESULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER

- les résultats de nos travaux sont restitués;
- les résultats du projet sont présentés pour chaque commune cible;
- les leçons apprises sont tirées ;

- les suggestions et recommandations en vue de la pérennisation, de la durabilité sont débattues.

## 4. DEROULEMENT DE L'ATELIER

### Premier jour

- Mot de bienvenue du directeur du CTFC
- Présentation générale du projet FLEGT/CTFC
- Forêt communale dans le processus de traçabilité : cas de Dimako
- Forêt communale dans le processus de traçabilité : cas de Messondo
- Forêt communale dans le processus de traçabilité : cas de Yokadouma
- Présentation de l'évaluation des activités du projet FLEGT/CTFC par le MINFOF

### Deuxième jour

- Les travaux de groupe
- Brainstorming (les leçons apprises, les perspectives du projet, les options de durabilités, les conclusions et recommandations.)

## 5. LES PRESENTATIONS

Chaque présentation était suivie d'un jeu de questions/réponses pour éclaircissement de l'assistance.

### 5.1. MOT DE BIENVENUE DU DIRECTEUR DU CTFC



Ci-après, M. Bodelaire KEMAJOU, Directeur du CTFC

Dans son mot de bienvenue, Monsieur Bodelaire KEMAJOU, Directeur du CTFC s'est réjoui de la tenue de cet atelier. Il a transmis les profonds remerciements de l'ACFCAM à l'UE et au programme d'appui ACP FLEGT de la FAO pour le financement de cette initiative visant à améliorer la maîtrise technique d'exploitation forestière et la bonne gouvernance dans les Communes forestières.

Il a ensuite rappelé que les aspects de légalité et de traçabilité des bois constituent des thématiques importantes pour les Communes forestières soucieuses de voir leurs bois répondre aux exigences FLEGT ; d'autant plus que le plan de convergence sous-régional de la COMIFAC en fait une priorité, en ses axes stratégiques 1 et 5. Il a enfin remercié tous les participants pour avoir bien voulu accepté d'assister à cet important atelier de présentation des résultats du projet. Pour terminer, il a souhaité plein succès aux travaux et a déclaré, ouvert les travaux de l'atelier.

### 5.2. PRESENTATION GENERALE DU PROJET FLEGT/CTFC



Ci-après M. MBARGA Joseph Anicet, chef de projet FLEGT/CTFC

Monsieur MBARGA Joseph Anicet, chargé de projet FLEGT/CTFC, dans son exposé a d'abord restitué le contexte de mise en œuvre du projet, le montant de l'enveloppe financière du projet (cent quinze mille USD), les sites pilotes (Dimako, Yokadouma et Messondo) et la durée du projet (douze mois).

### OBJECTIFS

Par la suite, il a présenté les objectifs visés par le projet, à savoir :

1. Former toutes les parties prenantes à la compréhension du système de vérification de la légalité tel que prévu par l'APV FLEGT en collaboration avec le MINFOF ;
2. Réaliser les inventaires d'exploitation conformément aux exigences du FLEGT dans trois forêts communales pilotes. Ces inventaires serviront de pré requis à la mise en place d'un système de

- traçabilité et permettront d'alimenter une base de données publique sur l'offre en bois disponible dans ces forêts communales ;
3. Appuyer les Communes dans l'organisation de l'exploitation de leur forêt communale conformément aux grilles de légalité FLEGT, et à planifier l'exploitation selon les résultats de l'inventaire d'exploitation et des données socio-économiques
  4. Valoriser et diffuser les résultats du projet au travers des membres de l'ACFCAM, auprès du comité de suivi de l'APV-FLEGT et à travers le site internet du projet

## RESULTATS OBTENUS

Il a également présenté les grands résultats obtenus par le projet notamment :

### 1. Une base de données fonctionnelle

Elle a permis de tracer en interne le bois issus des forêts communales (de l'inventaire d'exploitation jusqu'au Parc d'évacuation) ;

### 2. Un guide de mise en exploitation des FC répondant aux exigences du FLEGT

### 3. La réalisation des inventaires d'exploitation selon les exigences FLEGT

Trois inventaires d'exploitation ont été réalisés dans les trois forêts communales pilotes de Yokadouma, Messondo et Dimako.

Le plan de gestion quinquennal a été élaboré pour chaque commune cible

### 4. Les Formations

- 15 Maires, 06 ONG et 05 représentants des opérateurs économiques formés à la compréhension du SVL
- 15 CFC, 4 aménagistes CTFC formés sur la compréhension du SVL, le SIG, les normes de l'inventaire d'exploitation, la planification de l'exploitation, l'élaboration des plans quinquennaux de gestion, la mise en œuvre du plan d'aménagement, le suivi des opérations d'exploitation et leurs importances dans la chaîne de traçabilité.

### 5. Les actions de communication

Les supports : 2000 Dépliants, 1500 Affiches publicitaires, 500 guides de mise en exploitation des FC, 500 manuels d'utilisation de SIG, 500 Atlas des bois des forêts communales ont été élaborés, vulgarisés et distribués.

Les autres actions : 6 émissions radio réalisées à la Cameroon Radio Television et à radio environnement de UICN, 03 articles publiés dans la presse nationale, 04 tables rondes organisées sur le processus FLEGT au salon international des entreprises (PROMOTE 2011) et au premier congrès des forêts communales d'Afrique centrale de mai 2011.

### 6. L'ACFCAM est membre du comité technique de suivi du processus APV/FLEGT

Les résultats du projet ont permis à l'ACFCAM d'être cooptée par le MINFOF dans le comité technique de suivi de l'APV/FLEGT.

## DIFFICULTES RENCONTREES

Les principales difficultés rencontrées étaient :

1. La budgétisation des inventaires a été sous-estimée;
2. Le personnel alloué pour les inventaires d'exploitation par les Communes n'est pas qualifié ;
3. L'absence d'un agrément aux inventaires pour le CTFC, nous a obligé à faire recours à des structures agréées pour présenter les résultats des inventaires d'exploitation ;
4. L'absence d'agréments (inventaires et exploitation) dans les Communes a posé un problème de légalité pour l'exploitation en régie;
5. L'implication insuffisante de l'exécutif communal auprès des communautés et des entreprises partenaires a limité l'impact des initiatives ;
6. Les problèmes de gouvernance dans la gestion locale des mairies d'une part et dans l'exécution des contrats d'exploitation par les sociétés forestières partenaires
7. L'incompréhension entre CTFC et les sociétés forestières, en effet les partenaires des mairies prenaient le CTFC pour un contrôleur ou un surveillant lors de ses descentes sur le terrain. Ils étaient à ce titre relativement méfiant et inaccessible.

## SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

Pour accompagner la mise en œuvre du processus FLEGT dans les FC il faudrait que :

- le MINFOF approuve la grille de légalité FLEGT/FC qui est en cours de révision;
- le CTFC continue d'accompagner les Communes pilotes et ses partenaires en :
  - sensibilisant les maires et le personnel technique communal sur le processus FLEGT et son importance ;
  - Renforçant les compétences CFC et des sociétés partenaires sur : la compréhension du système de vérification de légalité, le STBC ? la réalisation des inventaires d'exploitation et l'utilisation des outils de suivi de l'exploitation ;
  - favorisant un environnement de convivialité et de compréhension mutuelle entre Mairie/exploitant forestier/ CTFC et MINFOF sur le FLEGT et ces enjeux;
  - Planifiant avec la mairie et les responsables d'exploitation des sociétés forestières les activités d'exploitation ;
- le CTFC doit continuer d'accompagner les mairies dans l'implication des CFC et des CPF dans la réalisation des inventaires d'exploitation des prochaines assiettes de coupe.

### 5.3. FORET COMMUNALE DANS LE PROCESSUS DE TRAÇABILITE : CAS DE DIMAKO



Ci-après M. ENGOLA Modeste, Assistant FLEGT au

Il ressortait de la présentation de M. ENGOLA Modeste, Assistant FLEGT au CTFC que : la forêt communale de Dimako site pilote du projet, d'une superficie de 16240ha, anciennement exploitée par la SFID de 1965 à 1983, a obtenu son décret de classement en 2004. Cette forêt comporte trois séries: production (15 286ha); agroforesterie (587 ha); protection (405 ha). Elle est divisée en 6 blocs quinquennaux et l'exploitation est faite en régie directe. Le projet « Adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard du FLEGT, opportunités pour les Communes forestières » de l'ACFCAM a été mise en œuvre dans le bloc 3, AAC 3-2 (491 ha).

#### RESULTATS OBTENUS

Comme résultats obtenus :

- Les exigences FLEGT en ce qui concerne le géo référencement des tiges lors des inventaires ont été mis en œuvre (*Indicateur : rapport d'inventaire approuvé par le MINFOF*)
- La Commune se conforme aux indicateurs de la grille de Légalité : *La mise en place d'un comité communal, du comité riverain pour le suivi et la gestion des revenus ; l'installation et le suivi des comités paysans forêt autour de la Forêt Communale ; la élaboration et le respect du cahier de charge ; le décret de classement de la forêt communale, la lettre d'approbation du plan d'aménagement, le contrat de sous-traitance, l'attestation de conformité de l'étude d'impact, le permis annuel des opérations, la notification de démarrage des activités, les lettres de voiture sécurisées pour le transport des grumes et débités etc.*
- Un système d'archivage permettant une traçabilité des bois est mis en place au niveau de la CFC (*indicateur : le registre de chantier et le tableur Excel de suivi de l'exploitation*)
- Les capacités du personnel chantier sont renforcées en géo référencement, SIG, prospection, abattage, débardage, façonnage, tenue des documents de suivi d'exploitation (*indicateur : les fiches du chantier et les rapports de la brigade de contrôle du MINFOF*)
- La base de données FLEGT du CTFC dispose des données d'exploitation (*indicateur : les données disponibles sur le site [www.foretcommunale.org](http://www.foretcommunale.org)*)

#### DIFFICULTES

Les difficultés rencontrées étaient :

- La faible transposition de l'engagement de l'exécutif communal au niveau du chantier

- L'insuffisance des connaissances des techniques forestières de base par le personnel chantier de la commune
- une instabilité du personnel chantier (turn-over élevé)

### **SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS**

En guise de suggestion et de recommandation :

- Le CTFC doit poursuivre les échanges avec les exécutifs communaux sur les enjeux et défis du FLEGT
- Des formations complémentaires doivent être faites pour le personnel chantier (en techniques d'exploitation à faible impact)
- La CFC doit veiller à une meilleure organisation du chantier par une utilisation plus efficiente du personnel et du matériel d'exploitation.

## **5.4. FORET COMMUNALE DANS LE PROCESSUS DE TRAÇABILITE : CAS DE MESSONDO**



Ci-après -M.OTTOU MBIDA Fabrice, AT FLEGT au CTFC

M.OTTOU MBIDA Fabrice, Assistant Technique (AT) FLEGT au CTFC dans son exposé a commencé par présenté la FC de Messondo. Elle a été attribuée à la Commune de Messondo par décret de classement n°2006/899/PM du 4 octobre 2006.

La forêt communale de Messondo couvre une superficie de 16 864 hectares. Cette superficie inclue les eaux intérieures (emprise du Nyong) et une portion de forêt appartenant à la commune de Eséka. Cette FC est constituée en deux strates une strate de production de 14341, 39 et une strate de protection de 436,69 hectares. La forêt est divisée en 6 blocs quinquennaux et l'exploitation est faite en régie d'entreprise. Le projet « Adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard du FLEGT, opportunités pour les Communes forestières » de l'ACFCAM a été mise en œuvre dans le bloc 1 et dans l'ACC1-1 et 1-2.

### **RESULTATS ATTENDUS**

Ce projet visait au niveau de la forêt communale de Messondo à :

- Réaliser l'inventaire d'exploitation en respectant les exigences FLEGT
- Encourager la Commune à se conformer aux indicateurs de la grille de Légalité
- Tester un système traçabilité
- Développer un système de base données qui pourra publier l'offre en bois de forêt communale
- Suivre les activités d'exploitation
- Valoriser les acquis dans les autres FC

### **RESULTATS OBTENUS**

Comme résultats obtenus :

- Les exigences FLEGT en ce qui concerne le géo référencement des tiges lors des inventaires ont été mis en œuvre (*Indicateur : rapport d'inventaire approuvé par le MINFOF*)
- La Commune se conforme aux indicateurs de la grille de Légalité : *La mise en place d'un comité communal, du comité riverain pour le suivi et la gestion des revenus ; l'installation et le suivi des comités paysans forêt autour de la Forêt Communale ; la élaboration et le respect du cahier de charge ; le décret de classement de la forêt communale, la lettre d'approbation du plan d'aménagement, le contrat de sous-traitance, l'attestation de conformité de l'étude d'impact, le permis annuel des opérations, la notification de démarrage des activités, les lettres de voiture sécurisées pour le transport des grumes et débités etc.*
- Un système d'archivage permettant une traçabilité des bois est mis en place au niveau de la CFC (*indicateur : le registre de chantier et le tableur Excel de suivi de l'exploitation*)
- Les capacités du personnel chantier sont renforcées en géo référencement, SIG, prospection, abattage, débardage, façonnage, tenue des documents de suivi d'exploitation (*indicateur : les fiches du chantier et les rapports de la brigade de contrôle du MINFOF*)

- La base de données FLEGT du CTFC dispose des données d'exploitation. (indicateur : les données disponibles sur le site [www.foretcommunale.org](http://www.foretcommunale.org))

### **DIFFICULTES**

Les difficultés rencontrées étaient :

- La faible transposition de l'engagement de l'exécutif communal au niveau du chantier ;
- L'absence de CFC pour le suivi de la gestion de l'exploitation ;
- L'absence des contrôles forestiers efficaces du MINFOF pour vérifier la mise en œuvre effective du plan d'aménagement ;
- Une faible appropriation du processus FLEGT par le personnel chantier recruté par la commune due à leur instabilité dans le chantier (turn-over) ;
- La faible maîtrise technique (des normes d'exploitation en milieu forestier) par la société CAMWA partenaire exploitant de la commune ;
- La faible appropriation /adoption par l'opérateur économique des nouvelles techniques d'exploitation liées au processus APV/FLEGT ;

### **SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS**

En guise de suggestions et de recommandations :

- Des formations complémentaires doivent être faites pour le personnel chantier (en technique d'exploitation en faible impact) ;
- Le CTFC devrait continuer à échanger avec les Communes sur les défis et enjeux du FLEGT ;
- Les Communes en exploitation doivent avoir des Cellules de Foresterie Communale formées et aptes au suivi de l'exploitation ;
- Le processus de passation des marchés doit être amélioré : les Communes doivent prendre en compte au même titre l'offre technique et l'offre financière dans le choix des prestataires (car la faible maîtrise technique de l'opérateur économique s'est avérée être une cause principale du manque à gagner de la commune).

## **5.5. FORET COMMUNALE DANS LE PROCESSUS DE TRAÇABILITE : CAS DE YOKADOUMA**



Ci . après M.TADJUIDJE TCHUENKAM Eric, AT

Dans le début de son propos Monsieur Tadjuidje a tout d'abord décrit la forêt communale. En effet elle est située dans la région de l'Est, Département de la Boumba et Ngoko, Arrondissement de Yokadouma. Elle a une superficie de 22.206 ha d'après l'acte de classement N° 2005/1478/PM du 11 mai 2005. De plus cette forêt possède deux séries: Une série de production d'une superficie de **19.452 ha** et une série de protection d'une superficie de **2.752 ha**. L'étude d'impact environnemental a été réalisée (octobre 2011) et est en cours d'approbation. Le Plan d'aménagement a été élaboré en 2005 et approuvé en février 2006 par le MINEF pour une rotation de 30 ans. La FC est constituée de 30 assiettes annuelles de coupe (AAC) réparties dans 06 blocs quinquennaux ou UFE (Unités forestières d'exploitation) dont les superficies varient entre 3.300 et 3.912 ha. Les six blocs ont une possibilité allant de 123.225 m<sup>3</sup> à 127.168 m<sup>3</sup>. Quant aux AAC, elles ont chacune une possibilité de 25.000 à 30.000 m<sup>3</sup> de bois.

### **RESULTATS ATTENDUS**

Les résultats attendus au niveau de la forêt communale de Yokadouma sont :

- L'inventaire d'exploitation en respectant les exigences FLEGT est réalisé
- La Commune utilise les indicateurs de la grille de Légalité
- Un système traçabilité est testé
- Un système de base données qui pourra publier l'offre en bois de forêt communale est mise en place
- Les activités d'exploitation sont suivies
- Les acquis dans les autres FC sont valorisés

## RESULTATS OBTENUS

Comme résultats obtenus :

- Les exigences FLEGT en ce qui concerne le géo référencement des tiges lors des inventaires ont été mis en œuvre (Indicateur : rapport d'inventaire approuvé par le MINFOF)
- La Commune se conforme aux indicateurs de la grille de Légalité : La mise en place d'un comité communal, du comité riverain pour le suivi et la gestion des revenus ; l'installation et le suivi des comités paysans forêt autour de la Forêt Communale ; l'élaboration et le respect du cahier de charge ; le décret de classement de la forêt communale, la lettre d'approbation du plan d'aménagement, le contrat de sous-traitance, l'attestation de conformité de l'étude d'impact, le permis annuel des opérations, la notification de démarrage des activités, les lettres de voiture sécurisées pour le transport des grumes et débités.
- Un système d'archivage permettant une traçabilité des bois est mis en place au niveau de la CFC (indicateur : le registre de chantier et le tableur Excel de suivi de l'exploitation)
- Les capacités du personnel chantier sont renforcées en géo référencement, SIG, prospection, abattage, débardage, façonnage, tenue des documents de suivi d'exploitation (indicateur : les fiches du chantier et les rapports de la brigade de contrôle du MINFOF)

## DIFFICULTES

Comme difficultés rencontrées, il a signalé :

- Faible implication de la commune dans les différentes activités de chantier (délimitation, inventaires, exploitation .)
- Faible implication des CPF dans les activités d'aménagement de la forêt communale de Yokadouma.

## SUGGESTIONS ET RECOMMANDATION

Comme recommandation, Monsieur Tadjuidje a suggéré que :

- Le CTFC doit persévérer dans la sensibilisation des Communes sur les enjeux et défis du FLEGT pour l'horizon 2013 ;
- D'autres formations spécifiques doivent être organisées afin de continuer à booster les aptitudes des CFC (en exploitation en faible impact, en mangement du chantier forestier, etc. )
- La CFC doit servir de courroie de transmission entre la Commune et les populations afin de sensibiliser davantage ces derniers sur le processus FLEGT
- La commune doit simplifier davantage dans les différentes activités de la forêt.

## 5.6. PRESENTATION DE L'ÉVALUATION DES ACTIVITES DU PROJET FLEGT/CTFC PAR LE MINFOF



Ci-après Salomon NKO'OMINTYANG

Pool Technique projet STBC/MINFOF/UE  
Ingénieur en chef des Eaux, Forêts et Chasses  
Spécialiste en sciences environnementales

L'exposé du représentant du ministère des forêts avait pour objet la restitution, des résultats issus de la mission d'évaluation du MINFOF sur la mise en œuvre du projet FLEGT dans les FC. En effet dans son propos préliminaire, il a présenté la démarche méthodologique de la mission (une revue croisée des rapports du projet /document projet et des descentes de terrain).

Il est ressorti de cette restitution que: plusieurs formations ont été effectivement organisées au bénéfice des parties prenantes. A cet effet on peut citer:

- Introduction au processus FLEGT à Yaoundé ;
- Formation sur le processus FLEGT à Djoum ;
- Formation en cartographie (SIG) à Bertoua ;
- Formation sur l'inventaire d'exploitation, l'utilisation et la maintenance des nouveaux outils d'exploitation (fiches de suivi ; GPS ; logiciel « programme de gestion numérique des données d'inventaire et d'exploitation » ; boussole et clisimètre ; documents sur le prototype de traçabilité des bois au Cameroun) à Eséka ;
- Formation sur la planification de l'exploitation forestière à Yokadouma.

Il ressort de la mission d'évaluation du MINFOF, que seuls les CFC responsables de toutes les activités (inventaires, cartographie) ont pu bénéficier des formations. A l'analyse, il serait utile de faire ressortir les paramètres non négligeables dans le fonctionnement des CFC :

- Dans les trois (03) Communes pilotes, la structure organisationnelle/organique des CFC n'a jamais été mise en place malgré les propositions formulées par le CTFC. Vraisemblablement, à cause d'un manque de personnel qualifié et de volonté politique ;
- L'absence des CFC dans l'organigramme communal existant renforce le déficit d'intérêt de l'exécutif communal à leurs accorder de véritables prérogatives ;
- Aussi et comme pour le déplorer, la mission du MINFOF a relevé la faible implication des organisations de la société civile (OSC) dans le processus de mise en œuvre du processus FLEGT dans ces forêts communales ;
- Enfin, l'on aura également noté la faible participation des opérateurs économiques, surtout partenaires des forêts communales aux programmes de formation.

Pour ce qui est de l'acquisition des nouveaux outils de monitoring forestier, si la plupart des matériels ont été acquis, il n'en demeure pas moins vrai que le retard dans l'acquisition des PDA n'a pas facilité la mise en œuvre des innovations que la nouvelle approche technologique induite par le projet Traçabilité des bois au Cameroun (STBC) instaure. Car en fait, le géo référencement et toutes les données relatives à la chaîne d'approvisionnement des bois devant être contenues électroniquement dans les codes à barres sont captés par cet outil de facilitation du contrôle forestier. La mission a également noté que la notion même de code à barres n'a pas été suffisamment maîtrisée par les apprenants, du moins théoriquement, dans les CFC quand on sait que ces puces électroniques seront systématiquement utilisées dans toutes les opérations forestières c'est-à-dire de l'inventaire à l'utilisation des bois et produits bois.

Si les opérations d'inventaire d'exploitation ont suivi le même cheminement (partenaire forestier ayant utilisé une structure agréée en inventaire, il n'en ressort pas moins que l'absence d'agrément aux inventaires du CTFC/ACFCAM a été une difficulté majeure pour la mise en œuvre de cette activité.

## **LES CONSTATS DE TERRAIN**

**A Yokadouma :** La concession forestière 1478 octroyée à la Commune de Yokadouma couvre une superficie totale de 27 795 ha. Suivant le permis annuel de coupe (PAO) de 2011, la assiette 1-5 a été ouverte à l'exploitation sur une superficie de 748 ha pour un volume de bois sur pieds estimé à 27 795 m<sup>3</sup>. La mission n'a relevé aucune entrave majeure dans l'exécution des activités d'exploitation de la forêt communale. Par ailleurs, il faut relever que la GVI partenaire de la mairie était déjà impliqué dans le processus FSC.

**A Dimako :** La concession forestière (UFA n° 388) octroyée à la Commune de Dimako couvre une superficie totale de 16 240 ha. Suivant le permis annuel de coupe (PAO) de 2011, la assiette 3-2 a été ouverte à l'exploitation sur une superficie de 491 ha pour un volume de bois sur pieds estimé à 8295 m<sup>3</sup>. Ici, l'enregistrement des billes sur DF10 se fait le jour de l'abattage par le cubeur. L'exploitation a débuté ici en 2004-2005. Il a été fait mention de la présence d'une Lucas Mill dans le chantier qui aurait pour fonction le sciage des bois destinés aux écoles, tables-bancs et aux privés. Ceci se rangerait dans le cadre de

l'assistance sociale prônée par la Mairie et surtout pour diminuer les pertes de bois en forêt. Ladite machine a été achetée par le concours de CTFC. Cependant, quelques faits sont à relever :

- Certains bois débités ne sont pas toujours traçables et les lettres de voiture sont parfois mal remplies ;
- Les bois abandonnés ne sont pas toujours enregistrés dans les fiches de suivi ;
- Tous les arbres ne sont pas géo référencés lors de l'inventaire d'exploitation.

Ceci pourrait être dû aux problèmes de gouvernance, à l'incapacité technique des opérateurs de saisie d'informations sur les lettres de voiture et les modalités d'acquisition du matériel technique pour les inventaires d'exploitation FLEGT (PDA, GPS). L'intérêt du projet FAO/FLEGT a donc permis de mettre en exergue ces manquements et de rechercher des solutions alternatives.

**A Messondo :** La concession forestière 1480 octroyée à la Commune de Messondo couvre une superficie totale de 16 864 ha. Suivant le permis annuel de coupe (PAO) de 2011, la assiette 1-2 a été ouverte à l'exploitation sur une superficie de 1074 ha pour un volume de bois sur pieds estimé à 22 211 m<sup>3</sup>. Les observations faites au chantier 3 de l'AC 1-1 font ressortir quelques dysfonctionnement liés aux opérations d'exploitation :

- Un mauvais marquage du bois au parc ;
- Un mauvais remplissage du cahier de chantier (Cf. DF10 n° 0230011) ;
- Les bois abandonnés ne sont pas toujours enregistrés dans les fiches de suivi ;
- Tous les arbres n'ont pas pu être géo référencés lors de l'inventaire d'exploitation ;
- Le non-respect des limites de la assiette 1-2. En effet, l'exploitant qui a reculé les marques de la limite de l'entrée chantier sur plus d'un kilomètre prétextant une récupération injustifiée.

D'autres remarques pertinentes ont été relevées par le MINFOF :

- En ce qui concerne l'archivage des documents officiels des forêts communales visitées, il ressort que les CFC n'en disposent pas toujours. Seuls les Maires et les exploitants forestiers partenaires les détiennent. Ce déficit d'informations rend difficile la tâche des CFC dans la maîtrise des données d'exploitation ;
- Du fait de la faible implication des exploitants forestiers partenaires aux sessions de formation, il se trouve que le passage du projet dans les FC exploitées n'a pas changé les techniques d'exploitation FLEGT ;
- Enfin, le fonctionnement non effectif des comités communaux de gestion des revenus forestiers et des comités riverains nourrissent un flou dans la gestion des revenus inhérents à l'exploitation forestière.

## 6. LES TRAVAUX DE GROUPES

Au deuxième jour de l'atelier, les participants ont été répartis en trois groupes. Chaque groupe devait relever les forces et les faiblesses observées lors de la mise en œuvre du projet dans chaque Commune pilote, puis tirer des leçons et envisager des perspectives plus efficaces et efficientes pour la durabilité du projet.

## 6.1. CAS DE LA COMMUNE DE DIMAKO



### Membres du groupe 1 :

- EBALE OWONO Alain (CFC Dimako ;
- ENGOLA Modeste (AT FLEGT/CTFC);
- TITE TCHUANTÉ Valery (COMIFAC)
- NGOA Elie Olivier (Chef d'antenne Centre/Sud CTFC)
- NANKAM Appolinaire (SIG/CTFC)

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités du personnel ;</li> <li>- Prise de conscience de l'exécutif communal des enjeux et défis du FLEGT ;</li> <li>- Meilleures planification des activités d'exploitation ;</li> <li>- Amélioration des compétences acquises des CFC en techniques d'exploitation (cartographie, abattage directionnelle, tenue de chantier ;</li> <li>- Existence d'un plan d'aménagement qui est mis en %uvre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible appropriation du projet par l'exécutif communal ;</li> <li>- Insuffisance du matériel et équipement pour le personnel : casque, bottes, blouse, cache nez, etc. ;</li> <li>- Prix élevé du PDA pour les Communes ;</li> <li>- Insuffisance des fonds alloués aux inventaires d'exploitation ;</li> <li>- Absence de formation appropriée pour l'utilisation des codes bar ;</li> <li>- Absence d'un système de contrôle des inventaires ;</li> <li>- Insuffisance et instabilité du personnel.</li> </ul>
<h3>Suggestions</h3> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intensifier les formations/sensibilisations à l'attention du personnel de chantier, ONG locales, CCG, partenaires commerciaux (ALPICAM et SFID) et de l'exécutif communal ;</li> <li>- Achat matériel et équipement adéquat pour le personnel (PDA, GPS etc.) ;</li> <li>- Bonne planification/budgétisation ;</li> <li>- Veillez au contrôle systématique des travaux d'inventaires d'exploitation ;</li> <li>- Contractualiser et affilier le personnel technique à la CNPS ;</li> <li>- Réviser l'organigramme des CFC et recruter du personnel approprié.</li> </ul>	
<h3>Leçons apprises</h3> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les inventaires sont déterminant pour la réussite du processus de traçabilité ;</li> <li>- La prise en compte de l'avis des populations riveraines est importante, mais leur implication dans les travaux d'aménagement forestier est déterminant pour garantir leurs appropriations du processus ;</li> <li>- Nécessité de transparence des opérations de gestion forestière pour limiter les conflits avec les populations riveraines ;</li> <li>- La réussite du processus de traçabilité est conditionnée par la forte implication de l'exécutif communal.</li> </ul>	
<h3>Particularités de la FC de Dimako vis-à-vis du FLEGT</h3> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhésion au processus FLEGT ;</li> <li>- Exploitation en régie directe par la commune ;</li> <li>- Toutes les communautés de l'arrondissement sont considérées comme riverains à la FC.</li> </ul>	

## 6.2. CAS DE LA COMMUNE DE MESSONDO



### Membre du groupe 2

- EBOG Sylvain H
- YANGA BELL Joseph Roland
- NGUENE BINAM Jean
- OTTOU MBIDA Gaëtan Fabrice (CTFC)
- TCHANTCHOUANG Jean Claude
- TCHEBAYOU Sébastien(FODER)
- NKOUMINTYANG Salomon (MINFOF)
- KAMGA Aurélie (CTFC)

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan d'aménagement approuvé</li> <li>- L'existence de l'acte de classement de la FC</li> <li>- L'existence effective du CPF et de la CFC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un nombre important d'arbres exploitables a été oublié lors de l'inventaire d'exploitation</li> <li>- La CFC non structurée</li> <li>- La mise en %uvre incomplète des prescriptions du PA et des normes d'exploitation</li> <li>- La faible maitrise de la planification et du suivi de l'exploitation</li> <li>- Le départ du Chef de la CFC de son poste avant la fin du projet</li> <li>- L'absence de renouvellement des limites des assiettes de coupe</li> </ul>
Suggestions	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les membres de la CFC en inventaire</li> <li>• Structurer la CFC (organigramme) et mettre les moyens de fonctionnement à leur disposition (par la commune)</li> <li>• Respecter les prescriptions du PA et respecter les normes d'exploitations</li> <li>• Bien traiter (statut et sécurité) les membres de la CFC (contrat, logement, prime )</li> </ul>	
Leçons apprises	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le respect de la réglementation forestière n'est pas le souci majeur de la commune et de son partenaire exploitant</li> </ul>	
Particularités	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la gouvernance dans la gestion des revenus forestiers grâce à la mise en place des comités : riverain et communal;</li> <li>• Obligation du respect de la réglementation existante.</li> </ul>	

## 6.3 CAS DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA

### Membres du groupe 3 :

- Le Maire de la commune de Yokadouma (M. Léon NKANTIO)
- Le chef de la CFC (M. Didier EMPIHP)
- Le chargé du projet CTFC (M. Anicet Joseph MBARGA)
- Le AT/FLEGT CTFC (M. Eric TADJUIDJE)
- La stagiaire CTFC (Mlle Williane LAFOUET)

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La superficie est non négligeables (AAC 600ha)</li> <li>- Existence d'une CFC avec à la tête un Ingénieur forestier</li> <li>- Disponibilité d'une ligne budgétaire allouée au fonctionnement de la CFC par la commune dans son budget</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de matériels technique (pas de GPS, moto, boussole .)</li> <li>- Insuffisance du personnel qualifié dans la CFC</li> <li>- Faible appropriation du processus FLEGT dans la commune</li> <li>- Absence de reboisement des AAC exploitées</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'implication des CPF et des Comités Riveraines dans l'aménagement de la forêt communale</li> <li>- Richesse de la forêt des PFNL et des PFL</li> <li>- Disponibilité de la main d'œuvre locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible suivi de la lutte contre le braconnage</li> <li>- Faible rentabilisation de la forêt du à l'exploitation hautement sélective (écrémage)</li> <li>- Absence de récupération de bois pour une transformation artisanale</li> <li>- Absence de valorisation des PFNL par la Commune</li> </ul>
<b>Suggestions</b>	
Augmentation de l'effectif de la CFC en personnel qualifié	
<b>Leçons apprises</b>	
L'application du FLEGT est un facteur de développement local et lutte contre la pauvreté	
<b>Particularités de la FC Yokadouma vis-à-vis du FLEGT</b>	
La particularité de cette Commune est que la société partenaire (GVI) qui exploite la FC de Yokadouma est une société certifiée donc ne trouve pas de nouvelles contraintes dans l'application de la réglementation forestière existante.	

## 7. BRAINSTORMING

A la suite des exposés des groupes de travail un brainstorming a été organisé afin de recenser les difficultés, les leçons apprises, les perspectives du projet, les options de durabilité.

### 7.1. DIFFICULTES

Lors de la mise en œuvre des activités du projet, nous avons fait face à certaines difficultés notamment :

- L'insuffisance de l'implication de l'exécutif communale au processus de mise en place des activités du FLEGT. En effet, certains acteurs ont estimé que la mise en application des exigences FLEGT était une mission de contrôle et de police de la part du CTFC.
- L'absence d'agrément aux inventaires et à l'exploitation à certaines professions ; En effet en ce qui concerne les inventaires nous étions obligés de collaborer avec des bureaux d'études agréés pour la validation des travaux;
- Le personnel de chantier non formé, analphabète et même réfractaire à l'innovation a représenté une difficulté pour la mise en application des exigences FLEGT
- La faible volonté des partenaires d'exploitation des mairies a adoptés les nouvelles techniques de travail liés aux exigences FLEGT ;
- La sous-évaluation des budgets affectés aux inventaires dans le projet a constitué une difficulté dans l'atteinte de l'objectif 2 du projet ;
- La programmation des activités d'inventaire a coïncidé avec la grande saison des pluies, ceci a retardé le travail et élevé les couts des inventaires;
- Sur le plan traçabilité, nos activités ont démarré avant le projet traçabilité du MINFOF, par conséquent nous n'avions pas la base de données nationale qui devait être compatible avec la base de données de notre projet dans les FC;
- Une insuffisance de moyens (humains, matériels et financiers) pour une meilleure implication des CFC aux activités d'aménagement des forêts communales ;
- La non qualification de certains personnels dans les chantiers d'exploitation des forêts communales a ralenti la compréhension du processus et a entraîné parfois, un mauvais remplissage des fiches de suivi

### 7.2. LES LEÇONS APPRISSES

Au terme du projet les principales leçons apprises étaient les suivantes :

- La forte implication de l'exécutif communal est une condition majeure pour la réussite du processus de traçabilité et la transparence des opérations de gestion forestière afin de limiter les conflits avec les populations riveraines ;
- L'implication des élus locaux au processus APV/FLEGT renforce la lutte contre l'exploitation illégale et contribue à la promotion de la gestion durable des FC ;
- L'application du FLEGT est un facteur de développement local et de lutte contre la pauvreté. En effet grâce au système de traçabilité ; le FLEGT a permis une augmentation des revenus des communes pilotes et a généré plusieurs emplois ;
- L'expérience dans les 03 FC pilotes est transposable dans les autres FC de l'ACFCAM ;
- La sensibilisation et la formation sont indispensables dans la réussite du FLEGT et doivent être maintenues tout au long du PAF2C (de 2012 à 2015) ;
- Compte tenu de l'instabilité des CFC et du caractère technique des activités forestières FLEGT, les formations doivent être permanentes pour une meilleure préparation des Communes à l'obtention du certificat FLEGT ;
- La réussite des inventaires est déterminante pour la bonne mise en œuvre du processus de traçabilité ;
- L'implication des populations riveraines dans les travaux deaménagement est importante pour garantir leur appropriation du processus FLEGT ;
- Le retard observé dans l'adoption par le MINFOF des grilles de légalité et du système de traçabilité des FC constitue un frein à l'implémentation du processus FLEGT ;
- L'engagement des Communes (Yokadouma, Messondo, Dimako) au processus FLEGT a été une opportunité pour une élaboration minutieuse de l'inventaire d'exploitation, plan de gestion quinquennal, PAO, cartographie etc
- Le FLEGT rentre en droite ligne avec la loi forestière et oblige les opérateurs à respecter la réglementation pour une gestion durable des FC.

### **7.3. PERSPECTIVES**

Les perspectives du projet FLEGT /ACFCAM sont les suivantes :

- L'ACFCAM dans son rôle d'appui aux Communes doit mettre sur pied une stratégie pour promouvoir des projets similaires dans d'autres Communes ;
- L'ACFCAM doit établir une plateforme de dialogue entre les différentes parties prenantes (commune, communauté, exploitant forestier et administration) ;
- Capitaliser les atouts et exploiter les opportunités qui ont été identifiées pour transformer les faiblesses en forces dans toutes les Communes forestières ;
- Perpétuer le renforcement des capacités du personnel de chantier, CFC,ONG locales, CPF, partenaires commerciaux et l'exécutif communal par la multiplication des formations sur le FLEGT et ses enjeux ;
- L'ACFCAM doit répondre au nouvel appel à projets sur la traçabilité pour vulgariser les acquis de la première phase dans d'autres forêts communales.

### **7.4. DURABILITE**

Dans ce volet, il a été question, d'évaluer les différents éléments qui permettront aux partis prenantes de pérenniser les actions déjà menées lors du projet.

### 7.4.1. Durabilité financière

- La CFCAM s'engage à intégrer les activités FLEGT dans la mise en œuvre du PAF2C qui arrive à échéance en 2015 ;
- Grâce aux revenus de l'exploitation forestière les FC peuvent pérenniser les actions menées dans le cadre du projet FLEGT ;
- Le CTFC qui dispose du personnel qualifié constitue un atout majeur pour continuer de monter de nouveaux projets afin de mobiliser des cofinancements nécessaires aux activités FLEGT dans les FC.

### 7.4.2. Durabilité institutionnelle

- Le CTFC est un atout majeur pour apporter une assistance technique permanente aux FC ;
- Les techniques de gestion implémentées dans le cadre du projet font / et feront partie intégrante du fonctionnement des mairies qui sont des institutions pérennes ;
- La CFCAM s'est engagée à intégrer les contraintes FLEGT dans les contrats Commune/Exploitants forestiers à partir de 2013 ;
- Les CFC sont désormais intégrés dans l'organigramme communal et formés sur le processus.

### 7.4.3. Durabilité environnementale

- L'objectif visé par la CFCAM est d'étendre le FLEGT sur toutes les FC en exploitation, de 3 à 8 FC de 2012 à 2013 ;
- Facilité d'implication des CPF dans le cadre d'un partenariat Commune/Communauté/Exploitant forestier pour un suivi plus efficace des FC, ce qui est un gage de bonne gouvernance forestière et gestion durable des ressources fauniques et floristiques.

## 8. CONCLUSION

Le projet « adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard du FLEGT » mis en œuvre dans les FC Dimako, Messondo et Yokadouma a été à bien des égards, positif pour les FC du Cameroun sur divers points : la collaboration des inventaires d'exploitation conformément aux normes FLEGT, le respect des normes d'intervention en milieu forestier, la planification de l'exploitation, la collaboration des Plans quinquennaux de gestion, la mise en œuvre du PA, la cartographie SIG, la compréhension du SVL, le suivi activités d'exploitation et leurs importances dans la chaîne de traçabilité. L'APV/FLEGT dans les FC pilote s'est révélé comme un instrument de développement économique, de lutte contre la pauvreté et de gestion durable des forêts.

La mise en œuvre de ce projet a aussi permis de ressortir tous les problèmes et difficultés auxquels sont confrontées les Mairies dans la gestion de leurs forêts : les problèmes techniques et de gouvernance. De plus, il nous a permis d'identifier les obstacles auxquels les FC feront face dans la mise en œuvre du processus de l'APV/FLEGT. Cependant certaines contraintes majeures peuvent constituer des handicaps à ce noble objectif à savoir : la persistance de la corruption dans le secteur forestier ; la faiblesse des capacités techniques et financières des Communes, enfin la compréhension approximative de l'APV/FLEGT et la mauvaise gestion des revenus issus de l'exploitation forestière par les élus locaux/communaux etc. les FC ont véritablement besoin d'assistance / et d'encadrement pour qu'elles soient prêtes en 2013 et pour que leurs bois puissent répondre au exigence de l'APV/FLEGT.

## 9. RECOMMANDATIONS

Les Recommandations émanant du projet FLEGT/CTFC sont les suivantes :

- Les rôles des acteurs semblent bien connus, mais on constate des défaillances des acteurs au niveau des inventaires et au niveau du respect des prescriptions des plans d'aménagement. Il est indispensable pour chaque acteur (MINFOF, MINATD, Commune, exploitant forestier, CTFC) de prendre en main sa responsabilité conformément à la réglementation en vigueur. Le MINATD et le MINFOF peuvent faire valoir leur pouvoir/autorité de tutelle sur les Communes en procédant à des audits et des contrôles dans les Communes ;

- L'accompagnement des Communes concernées dans l'exploitation forestière devrait connaître une présence technique plus assidue des responsables de terrain des CFC afin de corriger les insuffisances actuelles. Il serait à ce titre pertinent que soit organisées des missions (par les experts de la traçabilité au vu du développement actuel de l'outil) et que soit organisés des ateliers de renforcement des capacités allant dans ce sens ;
- Il est important de prendre en compte dans l'accompagnement des communes à la mise en œuvre de l'APV/FLEGT, des formations sur les nouvelles technologies : Le cas des PDA et des notions sur les codes à barres ;
- Des plaidoyers devraient être entrepris par l'ACFCAM auprès du MINFOF et du MINATD afin de remédier aux manquements observés dans l'exécution des contrats de partenariat et l'implémentation d'une meilleure concertation entre les parties prenantes impliquées ;
- L'ACFCAM devrait susciter une réflexion élargie, au regard des résultats obtenus par ce projet, sur le mode et les pratiques actuelles (mode opératoire) de l'exploitation forestière dans les forêts communales ;
- Le CTFC (agent opérationnel de l'ACFCAM) devrait se munir d'un organe technique légale lui permettant de réaliser des inventaires d'exploitation auprès des communes selon les normes FLEGT (il devrait chercher à obtenir l'agrément en inventaire) ;
- L'ACFCAM doit continuer d'accompagner ses Communes membres à impliquer les CFC et les CPF dans les activités de gestion forestière.

## ANNEXES

### **Annexe 1 : Termes De Références de l'Atelier de clôture du Projet FAO/FLEGT du CTFC : Adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard du FLEGT ; opportunité pour les Communes.**

**Programmation : Du 20 et 21 Décembre 2011 à YAOUNDE**

#### **Contexte de la réunion**

Soucieux de la gestion durable des forêts et de la réduction de la pauvreté, le Cameroun a signé un accord de partenariat volontaire (APV) avec l'Union Européenne sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux. Cet accord qui visait l'amélioration de la gouvernance forestière veut assurer de la légalité des bois exportés vers l'UE.

Dans ce contexte, Le programme d'appui ACP-FLEGT bénéficie d'un financement de l'Union européenne (UE), mais mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

En début 2010, une mission d'évaluation du MINFOF avec l'assistance technique de l'ACFCAM et de la coopération allemande sur la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts communales montre des grosses lacunes des Communes sur :

Une mise en œuvre incomplète des prescriptions des plans d'aménagement ;

La faible maîtrise des inventaires d'exploitation, de la planification et du suivi de l'exploitation ;

Le manque de moyens et d'assistance technique des Communes lors des inventaires d'exploitation.

De plus les Communes ne maîtrisent pas la légalité dans la gestion des forêts, les enjeux du FLEGT et le potentiel de leur forêt.

Dans l'optique de l'amélioration de ces manquements, l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM) a bénéficié de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) d'une contribution financière pour travailler sur la mise en place d'un projet sur les adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard du FLEGT. Au cours de la mise en œuvre de ce projet, des multiples activités ont été développées parmi lesquelles: *Les formations de toutes les parties prenantes, les inventaires d'exploitation, un test de la traçabilité, la mise en place d'un programme de gestion des données d'inventaire, la rédaction de plusieurs guides et figures en bonne place cet atelier de restitution de nos activités qui fait l'objet de ce TDR.*

Ce projet qui s'est déployé sur le terrain pendant douze mois, arrive à son terme et se doit de tirer les leçons. Il est important qu'avant d'en arriver à ces leçons que soit présenté au grand public, aux autres acteurs ayant reçu comme le CTFC des financements FAO, aux partenaires et autres bailleurs de fonds la quintessence des activités de terrain. Cette motivation de partager notre modeste expérience des douze mois est la raison qui nous a poussé à organiser cet atelier de restitution qui nous semble-t-il une plateforme d'échange.

## II- OBJECTIFS DE L'ATELIER

### II-1 Objectif principal de l'atelier

L'objectif de cette formation est :

Restituer aux participants l'ensemble de nos travaux de terrain, de partager nos expériences avec les autres acteurs du processus FLEGT, d'en tirer les leçons et d'en apporter des suggestions.

### II-2 Objectifs spécifiques

L'objectif principal se décline en plusieurs objectifs qui sont :

- Restituer les résultats de nos travaux ;
- Présenter les spécificités liées à chaque commune ;
- Donner la perception que se fait le projet traçabilité de notre système de traçabilité ;
- Débattre de quelques thèmes importants pour l'appropriation du processus ;

## III- RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus lors de cet atelier s'articulent autour de :

- Tous les résultats sont présentés, discutés ;
- Les travaux en commission ont lieu et des résolutions sont prises ;
- Des leçons sont tirées ;
- Un rapport d'atelier est rédigé.

### AGENDA

Date	Heure	Activité
20 décembre 2011	8H - 8H30	Ouverture de l'atelier par le Directeur du CTFC en la personne de <b>MBARGA Baudelaire</b> suivi de la Photo de famille
	8H30 - 8H45	Pause Café
	8H45-9H15	Présentation générale du projet FLEGT/CTFC <b>PAR : Mbarga Anicet Joseph</b> chef de projet FLEGT /CTFC

	9H15 . 10H00	Forêt communale dans le processus de Traçabilité cas de Dimako  <u>Par : Engola Ayo</u> <del>D</del> <b>Modeste</b> AT FLEGT
	10H . 10H30	Forêt communale dans le processus de Traçabilité cas de Messondo  <u>Par : OTTOU MBIDA Fabrice</u> AT FLEGT
	10H30 . 11H15	<u>Présentation 3</u> : le cas de la forêt communale de Yokadouma  <u>Par Eric Tadjuidje</u> AT FLEGT
	11H45-13H10	Présentation de l'évaluation des activités du projet FLEGT/CTFC par le MINFOF  <u>Par : Nko</u> <del>D</del> <b>Mintyang Salomon</b> pool technique projet Traçabilité
	13H10 . 14H30	Pause Déjeuné
	14H30-15H30	Travaux en Groupe
21 décembre 2011	8H- 10H	Restitution des Travaux en Groupe
	10H- 12H	Brainstorming
	12H- 12H15	Clôture de l'Atelier

**Liste des participants : (40 personnes)**

01 Représentant du MINFOF

01 Représentant de l'JE

01 représentant Projet Traçabilité MINFOF

01 Représentant de sociétés privées : Alpicam/Grumcam, Camwa, GVI (3 personnes)

01 Point focal Foret Communale MINFOF

4 Communes : Maires et Chefs CFC : Messondo, Djoum, Dimako, Yokadouma (08 personnes)

Equipe CTFC : Directeur CTFC, Directeur technique ; le Chef d'antenne CTFC Centre/sud, Ingénieur principal responsable du Projet FAO/FLEGT, responsable SIG et 3 Assistants du projet FAO/FLEGT; 02 Stagiaires du projet (10 personnes)

Les représentants de :

UE, FAO, CIADD; GFBC; ENEF; CARFAD; FCTV; COMIFAC; PSRF; FODER (8 personnes)

01 Modérateur.





## Réunion de clôture du projet FAO FLEG

## Feuille de Présence

N°	Nom et Prénom	Structure	Fonction	Téléphone	Email	Signature
1	Tchekaya Solbertou	FODER	Coordo.	75604065	tchekaya@forest-development.org	
2	EMPIHP ABELANG Isidore	Commune Zakouma	CFC	99690487 7005 01 84	isidoremp@yahoo.fr	
3	Engola Modeste	CTFC	AT	96756950	modengola@yahoo.fr	
4	TCHANITCHOUANG Jean Claude	CARFAD	Charge des projets	75676499	je_tchat@yahoo.fr carfad.cameroun@yahoo.fr	
5	TADJIDJE Eric	CTFC	AT	77623440	ericladje@yahoo.fr	
6	EBOG SYLVAIN. H.	Commune MESSONBO	CFC	96511386 77923686	ebogsvlvain@yahoo.fr	
7	NGOA Elie Olivier	CTFC	C/S	99461890	ngoaa@yahoo.fr	
8	TCHUANTE TITIV.	COMIFAC	Expert en suivi- évaluation	96042972	titichuanle@comifac.org	
9	DOUANLA WILLIANE LAFODET	Commune CTFC	Stagiaire	74379295	lafometwilliane@yahoo.fr	



Réunion de clôture du projet FAO FLEG

Feuille de Présence

N°	Nom et Prénom	Structure	Fonction	Téléphone	Email	Signature
10	NDANGANG V.A	MINTOF	SEGEF / <del>MINTOF</del> SF	75 05 4983	ndangang@yahoofr	
11	Ngwend BINAM	CAMWA	chef site MESSOUBA	99 38 3061		
12	MBARGA MESSI	CIFC	chef Projet FLEGF	77 27 2220	mauicejoseph@yahoo.com	
13	YANGA BEL / Joseph Roland	Commune de MESSOUBA	Maire	99 14 233		
14	KKO'OMINTSANG Salomon	ATBC MINTOF	Pool Technique	77 27 422	xmintyan@yahoo.fr	
14	EBALE OUKO ALVIN	COMMUNE DITAKO	chef cellule de foresterie	77 06 4777		
15	KAMGA Aurélie	CIFC	stagiaire	70 14 7345	kamgaaurélie@yahoo.fr	
16	NANKAM Appolinaire	CIFC	SiG	77 83 367	nankam@yahoo.fr	
17	Mouamfan Hama	FCTV	codr.formation National	99 66 6353 75 14 1750	mouamfan_m@yahoo.fr tevenisambecan@yahoo.fr	



Réunion de clôture du projet FAO FLEG

Feuille de Présence

N°	Nom et Prénom	Structure	Fonction	Téléphone	Email	Signature
18	N'KANTIO LEON	Mairie de Yakajomng	MAYIRE	94611868 77986287	nkantio@yahoo.fr	
19	KEMAJOU Boudoua	CTFC	Directeur	7757993	kaudelaire_K@ yahoo. Com	
20	Jescoen Yd Horost	GEZ/CTC	AT	-	jescoen.vanderhaese@ctc.de	
21	ngoungoume Ajana	CTFC	activité P/CL	25/16/18/20	ngoungoumeajana@yahoo.fr	
22	MAURICE RABIER CG	ARFAM	AT sp	99151064	mauricrabier@yahoo.fr	
23	OYONO B. Jean- ne Mado	MIRUFof	cadre Rep P/focal formal	77406410	jeanremadody.fr	
	<del>24</del>					



Réunion de clôture du projet FAO FLEG

Feuille de Présence

N°	Nom et Prénom	Structure	Fonction	Téléphone	Email	Signature
01	TADJIDJE Eric	CTFC	AT-FLEGT	77 623440 94183004	erictadje@yahoo.fr	
02	MBARGA Joseph. A	CTFC	chef FLEGT	96539904		
03	Engola Mardexle	CTFC	AT	94756950	mdengola@yahoo.fr	
04	EMPIHP ABELANG Didier	Commune de Zaka-choume	CFC	99690437 70050184	didieremp@yahoo.fr	
05	KAMGA Aurélie	CTFC	stagiaire	70167345	kamgaurélie@yahoo.fr	
06	YANGA BEI Joseph Rochard	Commune de MESSONDO	Rep. Nauré	99145233		
07	EBOG SYLVAIN. H	Commune Messondo	CFC	96511386 77923686	ebogsvlvain@yahoo.fr	
08	OTOU MBIDA	CTFC	AT-FLEGT	99-10 96-02	otou.mbida@yahoo.fr	
09	TCHANTCHOUANG Jean Claude	CARFAD	Charge de projet	75676499	jc_tchat@yahoo.fr carfadcameroun@yahoo.fr	



Réunion de clôture du projet FAO FLEG

Feuille de Présence

N°	Nom et Prénom	Structure	Fonction	Téléphone	Email	Signature
10	Tchabangou Sébastien	FOBER	Coordonnateur	75 60 44 45	tchabangou@foder-developpement.org	
11	NDANGANG V.A	MINFOS	CSEGRIF	75 05 44 89	ndangang@yahoofr	
12	OYONO B. Jeanne Mado	MINFOP	CASDFC P.Focal Fleg	77 40 64 10.	jeannemado@y.fr	
13	MANKAM Appolinaire	CFFC	SIG/BD	77 58 33 67	appouankam@yahoo.fr	
14	NGA Elie Oshier	CFFC	C/S	99 46 18 90	ngoa@yahoo.fr	
15	TCHUANTE TITE VALERY	COMIFAC	Expert suivi Evaluations	98 08 29 72	titchuante@comifac.org	
16	Mouamfon Mama	FCTV	Coordonnateur	99 66 63 59 75 14 17 50	mouamfon_m@yahoo.fr tenevicante.cameroon@yahoo.fr	
17	EBALEONONO Alain	COMMUNE DE DIMAKO	CHEF cellule Foresterie	77 04 47 77		
18	N'KANTIO LEON	COMMUNE DE YOKADJOU	MAIRE	94 61 18 68 77 98 62 87	nkantio@yahoo.fr	



Réunion de clôture du projet FAO FLEG

Feuille de Présence

N°	Nom et Prénom	Structure	Fonction	Téléphone	Email	Signature
19	NKO'OMINTJANG Salomon	MINIF DF Trasabilité	Pool Technic	77717422 22122593	sminthyan@yahoo.fr	
20	DOUANLA WILLIAM	CTFC	Stagiaire	74378285	lafouekwilliam@yahoo.fr	
21	MAURICE ABIGA C.G.	ACRAN/ CTFC	SA	99151064	mauriceabiga@yahoo.fr	

## **ANNEXE 2 : PRODUITS ET RAPPORTS**

PRODUIT ATTENDUS	PRODUITS LIVRES
Une feuille de route FLEGT pour les communes forestières du Cameroun ;	Une feuille de route FLEGT pour les communes forestières du Cameroun ;
Un concept et une stratégie pour la mise en place d'un système de gestion de base de données d'inventaires et d'exploitation pour les forêts communales au Cameroun ;	Un concept et une stratégie pour la mise en place d'un système de gestion de base de données d'inventaires et d'exploitation pour les forêts communales au Cameroun ;
Un système de gestion de base de données adapté à tester dans 3 forêts pour la gestion des forêts communales (avec guide d'utilisation et de maintenance) ;	Un système de gestion de base de données adapté à tester dans 3 forêts pour la gestion des forêts communales (avec guide d'utilisation et de maintenance) ;
Les modules de formations et 2 guides (guide <b>d'utilisation du cybertracker</b> et d'un <b>guide de mise en exploitation</b> adapté au contexte de la foresterie communale.)	Les modules de formations et 2 guides (guide <b>d'utilisation du cybertracker</b> et d'un <b>guide de mise en exploitation</b> adapté au contexte de la foresterie communale.)
Un rapport spécifique sur la fonctionnalité du système de base de données, le transfert des données (alimentation par internet);	Un rapport spécifique sur la fonctionnalité du système de base de données, le transfert des données (alimentation par internet);
Un rapportage systématique de mise en %uvre par activité et par commune pilote.	Un rapportage systématique de mise en %uvre par activité et par commune pilote.
Des directives d'exploitation et des cartes d'exploitation pour les 3 assiettes annuelles de coupe des forêts communales pilotes ;	Des directives d'exploitation et des cartes d'exploitation pour les 3 assiettes annuelles de coupe des forêts communales pilotes ;
Les outils de suivi de l'exploitation ;	Les outils de suivi de l'exploitation ;
Un rapport spécifique sur la fonctionnalité du système de base de données, l'exploitation des données d'inventaires et leur cartographie ;	Un rapport spécifique sur la fonctionnalité du système de base de données, l'exploitation des données d'inventaires et leur cartographie ;
Un rapportage systématique de mise en %uvre par activité et par commune pilote.	Un rapportage systématique de mise en %uvre par activité et par commune pilote.
Un rapport d'atelier final du projet présentant les résultats à l'ensemble des acteurs ;	Un rapport d'atelier final du projet présentant les résultats à l'ensemble des acteurs ;
Mise à jour de la Feuille de route FLEGT des communes forestières	Mise à jour de la Feuille de route FLEGT des communes forestières
Diverses communications (Conférences, Emissions radio, table rondes, articles etcõ )	Diverses communications (Conférences, Emissions radio, table rondes, articles etcõ )
Article sur les leçons apprises	Article sur les leçons apprises
Rapports du comité national de suivi de l'APV FLEGT	Rapports du comité national de suivi de l'APV FLEGT
Un rapportage systématique de mise en %uvre par activité.	Un rapportage systématique de mise en %uvre par activité.